



# Thônex

Dossier du président  
Séance du 26 septembre 2023

## Présences :

Messieurs Pascal Uehlinger  
Bruno da Silva  
Marc Kilcher

Maire  
Conseiller administratif  
Conseiller administratif

Monsieur Pierre Bickel

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha  
Bersier Julie  
N'guessan Pélagie  
Raiola Laurence

Mancini Françoise  
Moro Virginie  
Munier Alexandra

## Messieurs

Avigdor Daniel  
Bachmann Dimitri  
Bickel Pierre  
Boux de Casson  
Fabrice  
Calame Philippe  
Camuglia Joseph  
Germann Martin  
Knörr Stephen  
Xavier Ruppen

Loureiro Daniel  
Nicolet Alain  
Noël Philippe  
Peyraud Alexandre  
Piguet Frédéric  
Saudan Guy  
Thomas Sébastien  
Ventouras Thierry  
Wünsche Florian

## Excusé(e)s :

Mme Menoud Jacqueline  
M. Camuglia Joseph



## Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur:

1. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2023
2. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission urbanisme, développement durable, agenda 21 en remplacement de M. Martin Germann, démissionnaire de la présidence
3. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission écoles, jeunesse, sports en remplacement de M. Joseph Camuglia, démissionnaire de la présidence
4. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission culture, loisirs, jumelage en remplacement de M. Philippe Noël, démissionnaire de la présidence
5. Communications du bureau du Conseil municipal
6. Communications du Conseil administratif
7. Rapports des commissions
8. Pétition « Les habitants de Thônex 1226 demandent l'amélioration du parc pour enfants et pour la jeunesse place Graveson »
9. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 2'320'000.- pour financer les travaux de mise en séparatif du chemin du Foron entre la voie Verte et la route de Jussy et la pose d'un nouveau revêtement phonoabsorbant dans ce secteur
10. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'086'000.- pour financer la réalisation du solde des aménagements de surface du PLQ no 29'105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien et désaffectation du domaine public, cession-échange gratuit de sous-parcelles, cession gratuite de parcelle et constitution d'une servitude de passage public à pieds et mobilité douce
11. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour financer le remplacement de deux véhicules d'intervention de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex



12. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'500.- destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale
13. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour la reconstruction de la passerelle qui enjambe la Seymaz au chemin de Mapraz
14. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.- pour la mise aux normes des revêtements de sécurité des places de jeux des écoles et des parcs publics
15. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'355'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'École Marcellly, l'École du Bois-Des-Arts et le Centre de Voirie
16. Modification du règlement du cimetière
17. Motion « Pour une analyse de la gestion des nuisances nocturnes à Thônex » des groupes Centre-VL, PLR, ALT-V, Indépendant
18. Motion « Pour plus de sécurité augmentons les effectifs de la Police municipale » du groupe UDC
19. Motion « Programme d'activités sur la place Graveson », des groupes Centre-VL, PLR
20. Propositions du Conseil administratif
21. Questions écrites
22. Propositions individuelles
23. Divers



**Le Président** souhaite la bienvenue à l'assemblée à 20h03 et salue la présence du public et du Conseil administratif. Mme Jacqueline Menoud et M. Joseph Camuglia sont excusés.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023

➤ **En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 est accepté à l'unanimité.**

## 2. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission urbanisme, développement durable, agenda 2 en remplacement de M. Martin Germann, démissionnaire de la présidence

Le groupe Alternative présente la candidature de M. Daniel Loureiro, et le groupe UDC présente la candidature de M. Richard Stark.

Vu qu'il y a plusieurs candidatures, **M. Calame** propose un vote à bulletin secret.

**M. Loureiro** énonce qu'étant architecte dans la vie de tous les jours, il pense pouvoir apporter une plus-value à la commission.

**M. Knörr** déclare que l'UDC propose M. Stark, car la gauche change trop souvent de président alors que les commissions devraient avoir une certaine stabilité.

En réponse, **M. Noël** indique qu'un seul changement de présidence est arrivé au cours de la législature, et que cela permet de former la nouvelle génération.

**M. Germann** indique qu'il se retire de la présidence de l'urbanisme non pas pour quitter la commission qu'il trouve intéressante, mais pour céder la place à quelqu'un de jeune, qui est particulièrement qualifié en matière d'urbanisme. Il s'agit simplement de changer de rôle entre deux représentants de l'Alternative et non pas d'évincer un membre de l'Alternative de la commission.

**M. Boux de Casson** exprime le soutien du PLR pour la proposition de M. Noël, en rappelant avoir cédé sa place à la présidence des travaux en faveur de Mme Bersier pour cette même raison, à savoir une volonté de répartir les tâches.



Même s'il s'agit d'un vote secret, **Mme Alimi** souhaite faire part de son soutien à l'Alternative.

- Par 19 voix à l'intention de M. Loureiro et 5 voix à l'intention de M. Stark, le Conseil municipal décide de nommer M. Loureiro à la fonction de président de la commission.

**Le Président** demande à **M. Boux de Casson** de donner lecture de la délibération.

Nomination

d'un·e, conseiller·ère municipal·e à la fonction de président  
de la commission urbanisme, développement durable, agenda 21  
en remplacement de M. Martin Germann, démissionnaire de la présidence

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe Alternative,
- Attendu qu'il convient de nommer un·e président·e pour la commission urbanisme, développement durable, agenda 21, pour remplacer M. Martin Germann, président,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer M. Daniel Loureiro, conseiller municipal, pour siéger en tant que président de la commission urbanisme, développement durable, agenda 21, en remplacement de M. Martin Germann.



### 3. **Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e de la commission écoles, jeunesse, sports en remplacement de M. Joseph Camuglia, démissionnaire de la présidence**

Au nom de l'Alternative, **M. Noël** propose la candidature de M. Xavier Ruppen. **M. Knorr** indique que le groupe UDC propose M. Richard Stark.

**M. Stark** énonce avoir été anciennement président de la commission des écoles, jeunesse, et des sports, ce qui fait qu'il en connaît le fonctionnement. De plus, il s'agit de la deuxième fois que l'Alternative change de conseiller au cours de la législature. Il pense que ce sera un bon exercice également pour le conseiller administratif, M. Marc Kilcher.

- Par 17 voix à l'intention de M. Ruppen et 7 voix pour M. Stark, le conseil municipal décide de nommer M. Ruppen à la fonction de président de la commission.

**Le Président** demande à **M. Calame** de faire la lecture de la délibération.

#### Nomination

d'un·e, conseiller·ère municipal·e à la fonction de président  
de la commission écoles, jeunesse, sports en remplacement de  
M. Joseph Camuglia, démissionnaire de la présidence

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe Alternative,
- Attendu qu'il convient de nommer un·e président·e pour la commission écoles, jeunesse, sports, pour remplacer M. Joseph Camuglia, président,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

- De nommer M. Xavier Ruppen, conseiller municipal, pour siéger en tant que président de la commission écoles, jeunesse, sports, en remplacement de M. Joseph Camuglia.



#### **4. Nomination d'un·e conseiller·ère municipale à la fonction de présidente de la commission culture, loisirs, jumelage en remplacement de M. Philippe Noël, démissionnaire de la présidence.**

L'Alternative propose M. Thierry Ventouras à la fonction de président de la commission culture, loisirs, jumelage.

**Le Président** demande à **M. Stark** de donner lecture de la délibération.

Nomination  
d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de président·e  
de la commission culture, loisirs, jumelage en remplacement de  
M. Philippe Noël, démissionnaire de la présidence

- Vu l'article 10, alinéa 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la nouvelle répartition décidée au sein des commissions des membres du groupe Alternative,
- Attendu qu'il convient de nommer un·e président·e pour la commission culture, loisirs, jumelage en remplacement de M. Philippe Noël, président,

le conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

- De nommer M. Thierry Ventouras, conseiller municipal, pour siéger en tant que président de la commission culture, loisirs, jumelage, en remplacement de M. Philippe Noël.

**Le Président** fait remarquer que Mme Jacqueline Menoud a pris sa succession à la présidence de la commission économie publique, sans que ce remplacement soit formellement avalisé pour autant. Ainsi, de manière conforme au règlement, la permutation sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.



## 5. Communications du bureau du Conseil municipal

- Courriers de Mme Tagan-Dejeu

**Le Président** indique avoir reçu une lettre à son attention de la part de Mme Tagan-Dejeu. En revenant sur l'historique, il explique que cette dernière a, tout d'abord, envoyé une lettre au Maire en se plaignant des incivilités des cyclistes sur la voie verte et de la dangerosité au croisement avec la Route de Jussy, qui rendent la situation difficile pour les mères et leurs enfants. Des scooters empruntent parfois la voie. Elle demande s'il n'est pas envisageable de mettre en place des chicanes comme sur la partie française, et elle demande finalement qui sera responsable en cas d'accident. M. da Silva, en tant que conseiller administratif responsable du dicastère de la mobilité, lui a répondu que diverses mesures ont déjà été prises pour assurer une meilleure sécurité et que la commune transmettra sa demande à l'office cantonal des transports ainsi qu'à la police municipale. À la suite de cela, Mme Tagan-Dejeu a écrit au Président du Conseil municipal en se disant déçue que le Maire n'ait pas contresigné la réponse de la commune et qu'elle trouve les réponses très évasives. Elle demande à ce que sa lettre figure à l'ordre du jour ainsi qu'au procès-verbal du Conseil municipal. Le bureau ne souhaite pas donner suite à cet échange de courriers.

Monika Tagand-Dejeu  
19a, Chemin Etienne-Chennaz  
1226 Thônex

Thônex, le 11 septembre 2023  
RECOMMANDE  
Ville de Thônex - Conseil  
Municipal  
Monsieur le Président Pierre Bickel  
58 Chemin du Bois-Des-Arts  
Case Postale 64  
1226 Thônex

Concerne : circulation voie verte - réponse de la commune du 30 août

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire ces quelques lignes, pour vous faire part de ma déception, concernant une lettre que j'ai envoyé le 17 août 2023 à notre maire M. Uehlinger. Vous trouverez en annexe ma lettre ainsi que la réponse de la commune.

Quand vous prendrez connaissance de leur lettre, vous y trouverez quelques réponses à la mienne, mais très évasives.

De plus, je trouve navrant qu'en écrivant à notre maire, celui-ci, ne prend même pas la peine de répondre, mais délègue à l'un de ces collaborateurs, il aurait tout de même pu contresigner leur courrier.

J'aimerais que vous preniez en compte ma lettre du 17 août et que vous la mettez au programme de votre prochaine séance et de la porter au procès-verbal.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à mon courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.



Monika Tagand-Dejeu

Monika Tagand-Dejeu  
19a, Chemin Etienne-Chennaz  
1226 Thônex

Thônex, le 17 août 2023  
RECOMMANDE  
Mairie de Thônex  
Monsieur Pascal Uehlinger 58  
Chemin du Bois-Des-Arts  
Case Postale 64  
1226 Thônex

Monsieur le maire de Thônex,

Par ces quelques lignes je me permets de vous exprimer mon mécontentement et indignation quant à la circulation des cyclistes sur la voie verte.

Peut-être que mon courrier restera sans suite, mais en tant que responsable de la commune, vous devriez être au courant de la gêne quotidienne que les cyclistes provoquent aux piétons.

Jeune maman depuis peu, nous nous baladons sur la voie verte avec ma fille. Arrivées au croisement avec la route de Jussy, nous ne manquons pas de nous faire renverser ou toucher par des vélos roulant sur le passage clouté. Non seulement, les règles de la circulation, qui leur incombe également, ne sont respectées, à savoir descendre du vélo lorsque l'on traverse sur un passage clouté, mais les feux ne sont pas respectés non plus. Ont-ils oublié que la voie verte n'est pas l'autoroute des vélos? et bien sûr en tant que piétons vous les déranger dans leur course.

Parmi toutes mes balades, qui se font en matinée ou en fin de journée pour ne pas exposer mon bébé à la chaleur qui se dégage de la voie verte, je n'ai vu qu'une fois vos gardes municipaux sur place.

Est-ce que la commune préfère attendre un accident grave pour penser à la sécurité des piétons ? je vous propose de vous rendre sur le côté Français pour constater le système mis en place pour obliger les cyclistes à descendre aux passages et les freiner dans leur course. Certes cela réduit leur vitesse et temps de trajets, mais cela n'est rien comparé à la sécurité et la vie de vos concitoyens. Et je ne vous parle pas des scooters qui empruntent encore la voie verte.

Monsieur le maire, s'il arrive quelques choses à ma fille ou moi-même, qui en serons responsable ? le cycliste sera désolé, mais vous en tant que représentant et responsable de la commune, quelle part de responsabilité allez-vous prendre ? allez-vous vous décharger sur votre police municipale où allez-vous prendre à cœur ce problème d'incivilité et faire de Thônex un modèle dans Genève ?

Etant Thônésienne, j'ai malheureusement vu la dégradation de notre commune entre la délinquance, l'incivilité des habitants/ visiteurs frontaliers. La densité et l'augmentation de la population n'aidant pas. J'espérais au moins que nos autorités se pencheraient un peu plus sur la sécurité de leurs concitoyens au lieu de voir uniquement les contribuables augmenter.

En conclusion, Monsieur le maire, qu'allez-vous faire pour la sécurité sur la voie verte des promeneurs ?

En vous remerciant de l'attention que vous aurez porté à mon courrier, je vous prie d'agrèer mes cordiales salutations

Monika Tagand-Dejeu



Mairie de Thônex

Monika Tagand-Dejeu  
Chemin Etienne-Chennaz 19A  
1226 Thônex

Thônex le 30 août 2023  
BdS/FF /vm-322

Concerne : circulation sur la voie verte - Votre courrier du 17 août 2023

Chère Madame,  
Votre courrier du 17 août 2023 relatif à la circulation sur la voie verte nous est bien parvenu et --a retenu notre meilleure attention  
La conception de la voie verte a été pilotée par les autorités cantonales en partenariat avec les communes et divers services cantonaux.  
Depuis sa mise en service, diverses mesures de sécurité complémentaires ont dû être mises en place à la demande des communes afin de sécuriser les usagers.  
Forte de son succès, cette voie présente encore des faiblesses liées notamment aux comportements de certains utilisateurs.  
Nous allons transmettre votre témoignage à l'Office cantonal des transports afin d'étayer le suivi de cette infrastructure et d'établir une évaluation et réflexion sur son fonctionnement.  
En outre, nous transmettons cette information à notre Police municipale.  
En espérant avoir répondu à votre interpellation, nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agrèer, chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

François Fortuna  
Secrétaire général adjoint

Bruno da Silva  
Conseiller administratif délégué

Copie : office cantonal des transports

- Pétition de Mme Antonella Perino-Gruson

**Le Président** indique que le bureau a reçu une pétition de Mme Antonella Perino-Gruson et de 43 signataires, adressée au Grand Conseil, avec une copie au Conseil municipal. La pétition souligne le bruit et les désagréments causés par le trafic intense à la douane de Fossard et demande qu'elle soit fermée du lundi au vendredi de 19h à 21h et totalement les week-end.

- Sortie du Conseil municipal

**M. Stark** rappelle que le voyage de la présente législature aura lieu en 2024 à Florence.



- Décès

**M. Stark** annonce que le bureau déplore le décès le 8 septembre de la mère de M. Knörr. **M. Uehlinger** propose de se lever et de faire une minute de silence pour la perte de leur collègue.

## 6. Communications du Conseil administratif

**Le Président** donne la parole à M. Uehlinger, Maire.

- Tisanes des jardins de la mairie

**M. Uehlinger** indique que chaque conseiller-ère a un petit pot de tisane devant sa place. Ces tisanes proviennent du projet de développement durable « les jardins de la mairie ». Tout a été coupé et séché par des membres du personnel de la commune. Le personnel de la mairie principale et annexe entretient le petit jardin de la mairie, composé d'une quinzaine de plantes, et peut choisir des tisanes tous les matins.

- Nouvel engagement de l'assistante de direction

**M. Uehlinger** annonce l'engagement il y a un mois de Mme Yelena Jacquemet comme nouvelle assistante de direction. Elle a 28 ans. Elle a travaillé durant 5 ans pour l'Otra Santé-Social Genève, une association regroupant les employeurs des associations professionnelles et des syndicats dans le domaine de la santé sociale. Elle a fait une formation d'apprenti employé de commerce dans la commune d'Onex de 2011 à 2015. Entre 2017-2018, elle a obtenu son diplôme d'assistance de direction, puis elle a fait un diplôme de formation d'apprentis, ce qui est fort utile pour une mairie.

- Certification Cité de l'énergie

**M. Uehlinger** annonce la re-certification de la Ville de Thônex en tant que Cité de l'énergie. Malgré des conditions plus drastiques, la commune est proche du label or. Elle compte poursuivre ses efforts pour pouvoir postuler au label or dans 5 ans.

La parole est donnée à **M. Bruno da Silva**, Conseiller administratif, qui commence par partager les nouvelles relatives à la cohésion sociale.

- Acteurs sociaux culturels

Thônex a vécu un été tendu. Concernant les acteurs sociaux culturels qui sont les acteurs du terrain, la commune a opéré à un resserrage des mailles des dispositifs d'encadrement des jeunes, ce qui a entraîné à leur



pacification, certainement aussi aidée par la reprise de l'école. Depuis le retour des équipes d'animateurs sociaux-culturels et des TSHM, la situation s'est nettement améliorée. Il demande aux conseillers de garder la tête froide malgré ce que circule certains médias. Il se dit, à titre personnel, estomaqué par l'article du 20 Minutes qui faisait état d'un énième coup de couteau à la place Graveson alors que les faits n'avaient pas jamais eu lieu. Il y a une surexposition de la commune et une surmédiation de cette place, à travers une transformation parfois de faits divers en de plus grands problèmes. N'engageant que lui, il estime que certains organes de presse devraient revoir leurs pratiques déontologiques et ne pas alimenter inutilement des situations déjà suffisamment compliquées. Il espère que cet apaisement sera de longue durée.

- Ouverture du local 96 rue de Genève

**M. da Silva** annonce l'ouverture du nouveau local 96 rue de Genève et l'engagement des deux collaborateurs. Les plannings d'ouverture sont en cours d'élaboration et les activités débuteront très rapidement. À ce titre, un premier partenariat a été réalisé avec La Manivelle, une bibliothèque d'objets bien implantée sur le Canton de Genève, qui ouvre sa première antenne à Thônex. C'est une opportunité de collaborer avec une association reconnue.

- Mon été à Thônex

Le bilan de la deuxième édition de « Mon été à Thônex », programme d'animation estival dans les différents quartiers de la commune, est très positif. La manifestation s'est bien implantée en à peine 2 ans. Il y a, en particulier, des retours positifs concernant les cours de français gratuits dans les parcs, qui ont battu des records de fréquentation.

- Centre aérés

Pour rappel, les places en centres aérés ont été multipliées par trois durant cet été. Ce fut un franc succès à tel point que certaines semaines ont connu des places vacantes, ce qui n'était plus arrivé à Thônex depuis fort longtemps. Un effort de communication doit être fait l'année prochaine pour rendre mieux visible cette nouvelle offre que la commune souhaite perdurer.

- Permanences informatiques

Les permanences informatiques portées par la commune et Cité Séniors ont été lancées et auront lieu une fois par année dans l'annexe de la salle des fêtes. La première permanence a rencontré un grand succès.

- Café proche aidants



En termes de politique publique dédiée aux séniors, le premier café proche aidants a été lancé afin d'offrir des programmes de soutien aux proches aidants.

- Journée internationale des séniors

Le 3 novembre aura lieu la deuxième édition de la journée internationale des séniors à la salle des fêtes, avec une conférence de Mme Poletti, qui est connue dans le milieu professionnel du troisième âge. Tous les habitants de la commune de Thônex en âge de retraite y ont été conviés.

- Fond art

Concernant la culture, **M. da Silva** annonce que le fond art est désormais en fonction. Il remercie M. Boux de Casson, délégué du Conseil municipal, pour sa participation à l'occasion de la première séance. Il reviendra en commission culturelle prochainement pour faire part de l'avancée des dossiers.

- 10 ans de la culture de la Ville de Thônex

Le 18 novembre 2023, Thônex fête les 10 ans de la saison culturelle à l'espace culturel du Bois-Des-Arts, avec comme maîtres de cérémonie deux personnages hauts en couleur, Vincent Kucholl et Vincent Veillon.

La parole est donnée à **M. Marc Kilcher**, conseiller administratif, pour faire un survol de ses dicastères.

- État des lieux chemin du Foron

Le chemin du Foron a profité de réaménagements communaux durant 10 années. Le contrôle de l'axe routier du chemin du Foron en direction de la voie verte démontre qu'il n'y a plus que 10 % de dépassements. Selon la perception du contrôle routier entre le 30 août et le 6 septembre (début de la rentrée scolaire), les réaménagements communaux semblent porter leurs fruits. Il y a eu en moyenne 10'388 passages de véhicules, mais moins de 10% de dépassements de vitesse sur cette zone limitée à 40 km/h.

- Semaine de valorisation des déchets

**M. Kilcher** félicite les conseillers municipaux qui ont participé à la semaine de valorisation des déchets. L'Urban Plogging a eu moins de succès cette année. Il aura l'occasion de revenir sur les activités et sur l'essoufflement de la dynamique de l'urban plogging après cette cinquième version.

- BoxUp



Le Conseil municipal a soutenu la mise en place des BoxUp, des boxes de jeux permettant aux thonésiens de profiter d'infrastructures de l'espace public pour réaliser des activités sportives. Les statistiques d'utilisation ne sont pas exceptionnelles : 52 utilisateurs à Bois-Des-Arts, 91 au Pont-Bochet, et 60 au centre de loisirs.

Sous réserve d'analyse complémentaire, la constatation titrée est que les BoxUp ont plus de sens en étant proches des écoles et en s'inscrivant dans une dynamique scolaire ou parascolaire. Le Service des espaces verts est en train de réfléchir à une re-implémentation des BoxUp plus proches des écoles, dans des espaces plus accessibles dans le cadre des activités scolaires ou parascolaires.

- Bubble Kids

Le 9 octobre aura lieu l'inauguration officielle de la crèche Bubble kids. Le Conseil municipal subventionne 10 places sur les 33 disponibles sur le site de Belle-Terre. La commune de Vandœuvres s'est associée au projet. La crèche Bubbles Kids a ouvert, est complète, et les 10 places de la Fondation de la Jeunesse sont remplies.

## 7. Rapports des commissions

- **M. Alain Nicolet, Président de la commission espaces publics**

**M. Nicolet** rapporte que la commission espaces publics jumelée à la commission école, jeunesse, et sports se sont réunies pour la visite du parc aqualudique, situé dans le préau de l'école Adrien Jeandin. Il n'y a pas eu de votation. La présidence a été passée à Mme Julie Bersier, vice-présidente de la commission école, jeunesse et sports, en remplacement de M. Camuglia.

### La séance du 30 mai 2023

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2023
2. Visite du parc aqualudique  
En présence de M. Guillaume Ducret, Directeur de la Fondation pour la jeunesse de Thônex
3. Crèche et convention avec une crèche privée
4. Divers
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022



- **Mme Julie Bersier, Présidente en remplacement de M. Camuglia pour la commission écoles, jeunesse, et sport**

**Mme Bersier** rapporte qu'il n'y a pas eu de vote relatif au point 1 et que le procès-verbal du 6 décembre a été approuvé par 3 voix pour et 2 abstentions.

La séance du 30 mai 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

En présence de M. Guillaume Ducret, Directeur de la Fondation pour la jeunesse de Thônex

1. Crèche et convention avec une crèche privée
2. Divers
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

- **Mme Julie Bersier, Présidente de la commission travaux, bâtiments**

**Mme Bersier** rapporte que le procès-verbal du 27 avril 2023 a été approuvé par 2 voix et 3 abstentions. En point 2, les commissaires ont eu la présentation du bureau Hirt pour l'étude de remplacement de la production de chaleur des bâtiments à l'avenue Adrien-Jeandin 9-23. La commission a décidé à l'unanimité de se concentrer sur les 3 premières variantes proposées. En point 3, il y a eu la présentation du projet de reconstruction de la Passerelle Mapraz. Le projet a été accepté à l'unanimité par la commission. En point 4, la commission a approuvé à l'unanimité le projet relatif à la gestion numérique des bâtiments – logiciel CATENDA. Le point 5 était un point d'information de Mme Kierman.

La séance du 6 juin 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 27 avril 2023 à 2 voix et X abstentions.
2. Adrien-Jeandin 9-23 : Présentation de l'étude de remplacement de la production de chaleur par le bureau Hirt
3. Passerelle Mapraz, présentation du projet de reconstruction
4. Gestion numérique des bâtiments, logiciel CATENDA
5. Projet photovoltaïque à Thônex – information 2023
6. Divers

- **Mme Virginie Moro, Présidente de la commission sécurité territoriale**

**Mme Moro** rapporte que la séance du 6 juin 2023 a eu lieu dans la caserne des pompiers, en présence du conseiller administratif, M. da Silva.



Le procès-verbal du 26 janvier 2023 a été approuvé par 5 voix pour et 1 abstention. Le second point de l'ordre du jour portait sur les travaux et les investissements de matériel pour la compagnie des pompiers. À la suite d'un changement de commandant, un rattrapage des contrats de structures était apparu. Le commandant Loïc Veronese leur a fait un état des lieux de la compagnie, en mettant en avant les besoins d'investissements et de remplacements de matériel. La séance a été suivie d'une visite sur place.

La séance du 6 juin 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2023
2. Compagnie des pompiers : travaux et investissements matériel
3. Divers

• **M. Alain Nicolet, Président de la commission espaces publics**

**M. Nicolet** rapporte que le procès-verbal de la séance du 30 mai 2023 a été renvoyé à la prochaine séance, faute de l'avoir reçu dans un délai suffisant. Concernant le point 2, le crédit d'étude de l'avant-projet relatif à la rénovation du cimetière a été accepté par 6 oui et 1 non. Au point 3, le projet de signalétique du cimetière présenté a été accepté par 6 oui et 1 non. Finalement, la votation de la modification du règlement du cimetière a abouti à 5 oui, 1 non et 1 abstention.

La séance du 8 juin 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2023
2. Projet de rénovation du cimetière par Avis-Vert.
3. Le projet de signalétique du cimetière par Mme Séverine Mailler
4. Modification du règlement du cimetière
5. Divers

• **M. Stephen Knörr, Président de la commission sécurité publique**

**M. Stephen Knörr** rapporte que la séance du 13 juin de la commission sécurité publique s'est tenue en présence de MM. Kilcher et da Silva, conseillers administratifs, ainsi que le sergent major, Alexandre Quinodoz. Le procès-verbal du 16 février 2023 a été approuvé à 6 voix, soit à l'unanimité des personnes présentes. Concernant le point de situation à la suite de l'évènement du 28 mai 2023, aucun vote n'a eu lieu, mais M. Kilcher a remercié l'ensemble des couleurs politiques pour leur retenue face à la presse. Il a également relevé que le coupable a été appréhendé grâce aux caméras de vidéos de protection et la réactivité des APM et leurs connaissances du



microcosme thonésien. Concernant le point 3 relatif à la planification de la police municipale, 3 votes ont eu lieu. Par 7 oui, soit à l'unanimité, la commission de la sécurité publique soutient l'engagement de nouveaux APM afin d'atteindre le ratio d'un agent pour 1'000 habitants à l'horizon 2026. Par 7 oui, soit à l'unanimité, la commission de la sécurité publique demande à la commission des finances d'étudier la modification du règlement communal des espaces verts, préaux, promenades, places publiques, et places de jeux afin d'indiquer une fermeture des préaux à 21h et de donner la compétence à la police municipale de notifier l'interdiction d'accès aux personnes ne respectant pas ces usages. Le troisième vote sera lu au point 12.

La séance du 13 juin 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 16 février 2023
2. Point de situation suite à l'évènement du 28 mai 2023
3. Planification police municipale
4. Divers

• **M.Philippe Calame, Président de la commission finances**

**M. Calame** rapporte que la commission des finances s'est réunie principalement pour la présentation du plan quadriennal et des investissements connus à ce jour. Les investissements esquissés se montent à environ 70 millions pour les 4 prochaines années pour une capacité d'autofinancement annuelle de 4 à 5 millions par an. Le recours à de nouveaux emprunts sera donc inévitable. Le Conseil administratif (CA) a prévu une réévaluation du centime additionnel pour 2026 de CHF 0,06.- pour équilibrer les comptes. Concernant le point 4 relatif à la priorisation des objectifs du budget 2024, au regard de la situation financière, il a été décidé de ne rien décider au mois de juin et de reporter le point au mois d'octobre sur la base d'une discussion d'une dizaine de rubriques budgétaires que le CA souhaiterait augmenter pour discuter des opportunités avant de finaliser le budget.

La séance du 20 juin 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 4 mai 2023 ;
2. Présentation du plan quadriennal ;
3. Présentation des investissements connus à ce jour ;
4. Discussion sur la priorisation et les objectifs du budget 2024 ;
5. Divers



- **Mme Virginie Moro, Présidente de la commission sécurité territoriale**

**M. Moro** rapporte que la séance a été tenue en présence de M. da Silva, conseiller administratif et M. Loïc Veronese, commandant ad interim des sapeurs-pompiers de Thônex. Le procès-verbal du 6 juin 2023 a été approuvé à 4 voix pour et 2 abstentions. Le deuxième point était les véhicules des pompiers. La situation de deux véhicules de la flotte a été examinée, un étant particulièrement vétuste et l'autre étant inadapté et de fait sous-utilisé, car en décalage avec la réalité de la commune.

Deux propositions de remplacement ont été examinées et présentées par l'état-major des sapeurs-pompiers. Un vote de principe positif sur le remplacement des deux véhicules a clos ce point. Le troisième point concernait l'aménagement de la caserne afin de faire un nouveau point de situation à la suite de la visite du 6 juin. En particulier, trois problématiques ont été soulevées : une absence de buanderie pour les tenues feu, une inadéquation de la cuisine et de son matériel avec l'utilisation faite, et une absence de locaux de rangement. Des propositions ont été esquissées par le commandant ad-interim et le conseiller administratif en charge pour ouvrir une discussion avec la commission. Le point sera repris et des propositions seront faites dans le cadre du budget 2024. Dans les divers ont été discutés le problème de recrutement des sapeurs-pompiers et la situation du commandement.

La séance du 29 août 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2023
2. *Véhicules des pompiers*
3. Aménagement caserne : point de situation.  
Absence de buanderie, cuisine et absence de locaux de rangements.  
Projet de budget 2024
4. Divers (recrutement sapeurs-pompiers)

- **Mme Julie Bersier, Présidente de la commission travaux bâtiments**

**Mme Bersier** rapporte que la séance du 5 septembre a eu lieu en présence de MM. Uehlinger, Fortuna, Poncioni et Mme Kierman. Le procès-verbal du 6 juin 2023 a été approuvé par 4 oui et 3 abstentions. Elle prendra la parole ultérieurement concernant les points 2 et 4. Concernant le point 3, la commission a voté à l'unanimité en faveur de la suite des études de la Villa Vincent.

La séance du 5 septembre 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :



1. Approbation du procès-verbal du 6 juin 2023
2. *Mise aux normes des revêtements de sécurité des places de jeux des écoles et des parcs publics*
3. Villa Vincent, présentation de la suite des études
4. *Pose de photovoltaïques sur trois bâtiments*
5. Divers

- **M. Florian Wünsche, Président en remplacement de M. Calame pour la commission finances**

**M. Wünsche** rapporte que le procès-verbal du 20 juin 2023 a été accepté par 5 voix pour et 1 abstention. Concernant les 8 autres points à l'ordre du jour, il donnera leurs conclusions ultérieurement dans la soirée.

La séance du 14 septembre 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 20 juin 2023
2. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 2'320'000.- pour financer les travaux de mise en séparatif du chemin du Foron entre la voie Verte et la route de Jussy et la pose d'un nouveau revêtement phonoabsorbant dans ce secteur
3. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'086'000.- pour financer la réalisation du solde des aménagements de surface du PLQ no 29'105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien et désaffectation du domaine public, cession-échange gratuit de sous-parcelles, cession gratuite de parcelle et constitution d'une servitude de passage public à pieds et mobilité douce
4. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour financer le remplacement de deux véhicules d'intervention de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex
5. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'500.- destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 245'000.- pour financer les plans localisés de quartier (PLQ) des pièces urbaines A4 et A5 à Belle-Terre
7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour la reconstruction de la passerelle qui enjambe la Seymaz au chemin de Mapraz



8. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.- pour la mise aux normes des revêtements de sécurité des places de jeux des écoles et des parcs publics
9. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'355'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'École Marcellly, l'École du Bois-Des-Arts et le Centre de Voirie.
10. Divers

- **M. Guy Saudan, Président de la commission cohésion sociale**

**M. Saudan** indique que le procès-verbal du 19 septembre 2023 n'ayant pas été publié, il fera son rapport lors du prochain Conseil municipal.

*La séance du 19 septembre 2023*

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Procès-verbal du 2 mai 2023
2. Examen des dossiers et attributions des aides sociales et humanitaires
3. Divers

**8. Pétition « Les habitants de Thônex 1226 demandent l'amélioration du parc pour enfants et pour la jeunesse place Graveson »**

**Le Président** donne la parole à M. Kilcher, conseiller administratif délégué aux espaces publics, qui indique avoir pris note des aménagements demandés par une liste assez conséquente d'habitants du quartier ainsi que des habitants de la rue du 31 décembre, ce qui montre l'envergure importante de la pétition. À ce stade, il propose de traiter le sujet en commission audition étant donné la variété des sujets à la fois de sécurité et des espaces publics.

**Le Président** donne la parole à **M. Boux de Casson** pour la lecture de la pétition.





**LES HABITANTS DE THÔNEX 1226 DEMANDENT L'AMÉLIORATION  
DU PARC POUR ENFANTS ET POUR LA JEUNESSE PLACE GRAVESON**

FERMER LE PARC POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ET AUCUNES ENTRÉES DE CHIENS, ENLEVER LE BÉTON DANGEREUX, AJOUTER DES BALANÇOIRES, METTRE DES TABLES DE PICNIQUES, METTRE UN WORK-OUT (GYM) POUR LES JEUNES, INSTALLER DES CAMÉRAS DE SÉCURITÉ EN PLUS, AMENDER OU FAIRE PARTIR LES PERSONNES QUI BÔIVENT TOUTE LA JOURNÉE ET SOIR SUR LA PLACE GRAVESON (QUI CAUSENT DES NUISANCES SONORES ET NOMBREUX DÉCHETS).

Si vous souhaitez nous rencontrer pour nous écouter avec grand plaisir.

Bien cordialement,

Julie Masson

Masson Julie <massonjulie.fr@gmail.com>

**Le Président** annonce que le bureau a préavisé d'inviter Mme Masson, qui a fait parvenir la pétition, à venir en commission audition.

**9. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 2'320'000.- pour financer les travaux de mise en séparatif du chemin du Foron entre la voie Verte et la route de Jussy et la pose d'un nouveau revêtement phonoabsorbant dans ce secteur**

**Le Président** donne la parole à **M. Uehlinger**, Maire et Conseiller administratif délégué aux finances.

**M. Uehlinger** explique qu'il y a un mixte de trois objets dans la demande : la canalisation sous le chemin du Foron gérée par les SIG, qui est une mise en séparative d'un réseau usé qui doit être mis à jour ; la pose de phonoabsorbants qui fait partie des contraintes que la commune doit mettre en œuvre pour diminuer le bruit ; et finalement, plusieurs chemins perpendiculaires à la route ont reçu des mesures d'assainissement (ch. des Castors, ch. De La Salamandre, ch. Emile-Bressler, ch. du Pont-Noir). Pour être plus efficiente et ne pas rouvrir la route après travaux, la commune envisage d'effectuer les travaux de connexion sur la partie de la route de la



future connexion des chemins sur la connexion du chemin du Foron. Cette partie sera refacturée aux chemins respectifs dans le futur. Des courriers vont être envoyés pour avoir les accords relatifs aux chemins. Il y a le détail complet des montants payés et des contributeurs financiers dans l'exposé des motifs. Il y a un certain nombre de voitures qui passent sur cet axe et une école qui est desservie par cet axe. La pose de phonoasorbants et la gestion des travaux simultanément faisant sens, il adjoint de voter en faveur du crédit de CHF 2'320'000.-.

- **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR :**

*Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 2'320'000.- pour financer les travaux de mise en séparatif du chemin du Foron entre la voie Verte et la route de Jussy et la pose d'un nouveau revêtement phonoabsorbant dans ce secteur*

**Le Président** donne la parole à M. Wünsche, président remplaçant de la commission des finances. Celui-ci indique que le point a été accepté par 6 voix, soit à l'unanimité des membres présents de la commission des finances.

**Finances**

Séance du 14 septembre 2023

**M. Wünsche**

en remplacement du Président

**M. Calame** avertit le CM qu'il se récusé sur ce point de l'ordre du jour.

**Discussion**

**M. Boux de Casson** a vu plusieurs fois que la fin des travaux était estimée à 2026. Il se demande s'il est prévu que le revêtement soit posé en 2026, car la nouvelle école ne sera probablement pas terminée en 2026. Ainsi, il s'interroge sur la date de fin des travaux et s'il ne faudrait pas attendre la fin des travaux pour mettre le revêtement.

**M. Uehlinger** indique que pour une question de gestion des deniers publics, la commune va s'aligner sur les travaux des SIG, car lorsqu'ils vont ouvrir la tranchée et creuser en profondeur, il sera à leur charge de remettre le goudron et le phonoabsorbant sur le 1 mètre de route qu'ils auront ouvert. En effet, pour une voirie d'approximativement 6 mètres, si 1 mètre est payé par les SIG, la commune ne paie plus que 5 mètres, ce qui permet de diminuer les coûts des denrées publiques. Si la commune effectue les travaux après les SIG, elle doit payer l'entièreté des 6 mètres. La commune s'alignera sur les travaux des SIG, que ce soit en 2024 ou en 2026, car elle n'a finalement pas d'intérêt d'être séparée d'eux. La préoccupation de la commune est aussi d'effectuer les travaux de branchement pour les



chemins perpendiculaires en même temps que les autres travaux, afin d'éviter de rouvrir du goudron neuf pour faire une tranchée.

**M. Knörr** aimerait savoir si les SIG ont accepté de payer le phonoabsorbant ou s'ils vont payer un forfait par rapport à du bitume normal. **M. Uehlinger** répond que la surface d'aujourd'hui est un type de phonoabsorbant de l'époque, donc s'ils démontent du phonoabsorbant, ils sont en théorie engagés à remettre du phonoabsorbant.

La parole n'étant plus demandée, **M. Calame** procède à la lecture de la délibération.

#### Délibération

Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 2'320'000.-  
pour financer les travaux de mise en séparatif du chemin du Foron entre  
la voie Verte et la route de Jussy et la pose d'un nouveau  
revêtement phonoabsorbant dans ce secteur

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e), m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu qu'en vertu de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1985, appuyée par l'Ordonnance sur la protection du bruit (OPB) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1987, les routes nationales, cantonales et communales doivent être assainies en cas d'émissions de bruit trop élevées, de façon à ce que les immeubles exposés soient préservés,
- Vu que la législation fédérale oblige cantons et communes à assainir leurs routes afin de réduire les nuisances sonores en dessous des limites légales et que ce programme s'est terminé le 31 mars 2018 pour les routes cantonales et communales,
- Vu ce qui précède, la Confédération n'entre plus en matière en termes de subventions, mais l'obligation légale reste en vigueur,
- Vu que d'après les conclusions des études réalisées par la Commune et approuvées par les autorités cantonales, le chemin du Foron a été identifié comme axe routier nécessitant un assainissement du bruit routier avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant comme mesure essentielle.
- Vu que le chemin du Foron a été refait à neuf en 2009 et a bénéficié à l'époque de la pose d'un revêtement phonoabsorbant de première génération et que suite aux divers affaissements, il a été constaté que l'infrastructure de la chaussée s'est révélée fragile et que la couche de roulement était d'une qualité insuffisante pour répondre aux normes de protection contre le bruit.



- Vu qu'à très court terme il devient indispensable de renforcer la structure de la chaussée afin de pouvoir accueillir la pose d'un revêtement phonoabsorbant de nouvelle génération,
- Vu que le 2 mars 2023 la Commune a été informée par les SIG du projet de renouvellement de la conduite d'eau au chemin du Foron secteur Nord, secteur compris entre la Voie verte et la route de Jussy dès le printemps 2023 avec une fermeture de route pour une durée de 3-4 mois,
- Vu que l'emprise des travaux de fouille des SIG représente 12% de la chaussée et qu'à la fin des travaux, la coordination de ceux-ci avec les travaux communaux permettrait des mesures d'économie et d'écologie, en profitant de poser directement le revêtement phonoabsorbant aussitôt les travaux souterrains des SIG terminés,
- Vu la finalisation du projet de mise en séparatif du quartier du chemin du Foron entrepris en 2016 validée par le conseil municipal avec la participation de la FIA,
- Vu que tous les propriétaires du quartier concernés ont été consultés en 2022 et que le raccordement des collecteurs des eaux usées sur le réseau existant afin d'abandonner l'ancien collecteur d'eaux mélangées en mauvais état nécessite des fouilles transversales au chemin du Foron en 2024,
- Vu que conformément à la législation en vigueur, les frais de mise en séparatif des réseaux privés sont à la charge des propriétaires jusqu'à concurrence de CHF 25'000.- et qu'au-delà de cette limite, les frais sont assumés par la commune pour être ensuite soumis au FIA pour une prise en charge de ceux-ci.
- Vu la volonté de la commune de coordonner les différents chantiers au chemin du Foron secteur nord et étant donné que les SIG ont accepté de décaler les chantiers en accord avec l'Oceau pour le projet d'assainissement des eaux à février 2024,
- Vu la réunification de ces divers chantiers dans un même dossier technique et financier, le montant global du crédit sollicité diffère de celui préannoncé lors de la commission mobilité du 21 mars 2023,
- Vu les explications qui précèdent, le présent crédit d'investissement vise à financer l'ensemble des travaux de collecteurs et de réfections de chaussées avec revêtement phonoabsorbant, les couches inférieures d'enrobé seront composées avec un taux de matériaux recyclés répondant aux normes en vigueur,
- Vu qu'un premier crédit d'étude de CHF 31'000.- a été voté le 8 mars 2016 et un deuxième crédit d'étude de CHF 174'000.- le 11 mai 2021,
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 92'338.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs du service technique,
- Vu le préavis favorable de la commission mobilité du 21 mars 2023,



- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 14 septembre 2023,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

Au vote :

23 voix pour, 0 non, et 1 abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire brut de CHF 2'320'000.- pour réaliser la mise en séparatif du chemin du Foron entre la voie Verte et la route de Jussy puis la pose d'un revêtement phonoabsorbant dans ce secteur.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir les dépenses de mise en séparatif du réseau secondaire d'un montant de 1'828'000.- auxquels il convient d'ajouter le 1<sup>er</sup> crédit d'étude de CHF 31'000.- voté le 8 mars 2016 ainsi que le 2<sup>e</sup> crédit d'étude de CHF 174'000.- voté le 11 mai 2021, soit un coût brut total de 2'033'000.- dont il faut déduire le remboursement de la TVA estimée à CHF 75'627.- ainsi qu'une participation de tiers de CHF 1'019'726.- soit un coût net de CHF 937'647.- au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la ligne 7206.330 dès la fin des travaux estimée en 2026.
4. D'amortir les dépenses relatives à la pose de revêtement phonoabsorbant estimées à CHF 492'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront sous la ligne 6150.330 dès la fin des travaux estimée en 2026.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 afin de financer ces travaux.

**10. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'086'000.- pour financer la réalisation du solde des aménagements de surface du PLQ no 29'105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien et désaffectation du domaine public, cession-échange gratuit de sous-parcelles, cession gratuite de parcelle et constitution d'une servitude de passage public à pied et mobilité douce**

**Le Président** donne la parole à **M. Uehlinger**, Maire et Conseiller administratif délégué aux finances. Ce dernier indique que pour l'aspect financier, le crédit a été validé par la commission des finances. Il passe la parole à son collègue pour l'aspect technique.



**M. da Silva** indique que le projet finalise les aménagements de surface liés à la nouvelle étape du quartier Etienne-Chennaz à proximité de l'EMS Villa Mona. L'idée est d'acter ces aménagements de surface, notamment des espaces publics, et d'acter la création de lieux de passage destinés à la mobilité douce et piétonne afin de relier le quartier à la voie verte. Pour ce faire, des cessions de parcelles, des échanges de petites surfaces du domaine privé au domaine communal et vice-versa sont réalisés. Le tout est expliqué dans le document transmis et passé en commission.

• **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR :**

*Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'086'000.- pour financer la réalisation du solde des aménagements de surface du PLQ no 29'105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien et désaffectation du domaine public, cession-échange gratuit de sous-parcelles, cession gratuite de parcelle et constitution d'une servitude de passage public à pied et mobilité douce*

**Le Président** donne la parole à **M. Wünsche**, président remplaçant de la commission des finances, qui rapporte que le point a été accepté à 6 voix pour, soit à l'unanimité des personnes présentes.

**Finances**

Séance du 14 septembre 2023

**M. Wünsche**

en remplacement du Président

La parole n'étant pas demandée, la parole est donnée à **M. Stark** pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'086'000.- pour financer la réalisation du solde des aménagements de surface du PLQ no 29'105 des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien, désaffectation du domaine public, cession-échange gratuit de sous-parcelles, cession gratuite de parcelle et constitution d'une servitude de passage public à pieds et mobilité douce

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et k) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- vu la loi générale des zones de développement et son règlement d'application ;
- vu les statuts du fonds intercommunal d'équipement et son règlement ;
- vu le PLQ no 29'105 adopté par le Conseil d'État le 16 mai 2007, situé sur les chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien ;



- attendu que ce PLQ porte sur l'aménagement d'environ 280 nouveaux logements totalisant une surface brute de plancher de 31'172 m<sup>2</sup>, ce qui représente environ 280 nouveaux logements à terme ;
- attendu que le développement de ce PLQ se fait au gré des acquisitions foncières des parcelles privées par les promoteurs et de leurs développements, ce qui rend ce projet complexe à gérer pour la Commune avec des étapes successives pour la réalisation des voiries, des espaces et aménagements publics qu'il convient que la commune équipe dans le cadre desdits développements ;
- vu le crédit de CHF 1'507'000.- voté par le Conseil municipal le 28 juin 2011 (DA 11-14) et approuvé par le département compétent le 22 décembre 2011 pour la réalisation des aménagements de surface du Chemin Etienne-Chennaz (1<sup>re</sup> partie) et les travaux déjà réalisés depuis le chemin du Foron, ainsi que ceux votés par le Conseil municipal le 14 décembre 2010 de CHF 3'600'000.- (DA 10-32) et approuvé par le département compétent le 2 février 2011 et de CHF 747'066.- le 14 mai 2019 ((DA 19-10) également approuvé par le département compétent le 17 juillet 2019, pour l'assainissement du périmètre ;
- attendu que le présent crédit d'investissement vise à financer la construction des 2 dernières étapes des aménagements de surface des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien, le dernier tronçon du chemin Etienne-Chennaz étant prévu en 2024 avec la construction des derniers immeubles en cours de construction ;
- attendu que le réaménagement du chemin Louis-Valencien mettra un terme à la réalisation des équipements publics de ce PLQ en 2025 dès la fin de la construction des derniers immeubles 8, 10 et 12 chemin Louis-Valencien pour lesquels une autorisation de construire a été délivrée en 2019 (DD 112360) pour laquelle des modifications sont en cours d'instruction ;
- vu le projet d'aménagement routiers des voiries et espaces publics, sis dans une zone 5 de développement 4A, prévoyant l'aménagement d'une zone 20 km/h, qui a été élaboré par le bureau BCPH INGENIERIE pour la Commune de Thônex ayant fait l'objet du dépôt d'une demande d'autorisation de construire DD 327584/1 le 11 juillet 2023 qui est en cours d'instruction ;
- vu le devis de BCPH INGENIERIE prévoyant un coût de réalisation de CHF 1'086'000.- TTC ;
- considérant la nécessité d'entreprendre les travaux sur la partie du chemin Etienne Chennaz si possible de manière coordonnée avec l'arrivée des premiers habitants prévue début 2024 ;
- vu la demande de financement qui sera déposée par la commune au Fonds intercommunal d'équipement pour les travaux d'équipement précités, qui peut les financer à concurrence de 75% de leurs coûts plafonnés aux montants du standard de référence de CHF 700.- TTC par m<sup>2</sup> de voie de communication publique pour leur réalisation, leur adaptation et leur modification, conformément au règlement du FIE ;
- vu les négociations conduites avec les propriétaires des parcelles 3765, 3766, 5618 et 5619 de Thônex sise ch. Etienne Chennaz pour assurer un aménagement cohérent du périmètre en adéquation avec le PLQ et garantir la transversalité du quartier en mobilité douce ;



- vu le dossier de mutation 14/2021 établi par le bureau de géomètre officiel Buffet et Boymond qui prévoit un remaniement parcellaire avec une division de la parcelle dp 6717 pour permettre la désaffectation de la sous-parcelle dp 6717B de 29 m<sup>2</sup> de Thônex et des parcelles 3765, 3766, 5618 et 5619 de Thônex, propriété de NEWROCK SA ET OLDROCK SA, pour permettre la cession à la commune de Thônex des sous-parcelles 3765A de 116 m<sup>2</sup>, 3766 A de 396 m<sup>2</sup>, 5619A de 5 m<sup>2</sup> pour être incorporées au domaine public dp 6717 ;
- vu le plan de servitude n°7 joint à ce dossier de mutation prévoyant la constitution d'une servitude de passage à pied et mobilité douce en faveur de la Commune sur la nouvelle parcelle 6845 issue du dossier de mutation précité, afin de garantir la transversalité du quartier en prolongement de la servitude grevant la parcelle 6732 dite Caran d'Ache ;
- vu le projet d'acte notarié établi par Me Mariella Vallery-Spaethe, qui est encore provisoire, prévoyant notamment ce remaniement parcellaire et la constitution de la servitude de passage public précitée, dont les frais sont à charge des propriétaires privés ;
- vu les négociations conduites avec l'État de Genève en vue d'une cession à la Commune de la parcelle 6693 de Thônex qui fait la jonction entre la route de Jussy et le chemin Louis-Valencien pour qu'elle soit à terme incorporée au domaine public, afin de supprimer la circulation de véhicules motorisés sur ce périmètre et affecter cette parcelle aux piétons et à la mobilité douce, ce qui nécessitera le vote en temps utile d'un crédit ad hoc pour son aménagement ; étant précisé que des négociations sont en cours pour dégrever cette parcelle d'une servitude de passage à pied et à véhicules constituée au profit de plusieurs parcelles du périmètre ;
- vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 19'910.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien et les charges de financement de l'emprunt ;
- vu l'exposé des motifs comprenant un détail des coûts financiers du projet ;
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 14 septembre 2023,
- sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

Au vote :

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'086'000.- destiné à financer les coûts d'aménagement de surface des chemins Etienne-Chennaz et Louis-Valencien, le dernier tronçon du chemin Etienne-Chennaz étant prévu pour 2024 avec la construction du dernier immeuble en cours de construction, et le réaménagement du chemin Louis-Valencien qui mettra un terme à la réalisation des équipements publics de ce PLQ en 2025 avec la fin de la construction des derniers bâtiments à réaliser.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 1'086'000.- à laquelle il convient de déduire la participation du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) évaluée à 75 % du montant total des travaux soit CHF 814'500,-, le coût net à charge de la commune étant de 271'500,-, au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6150.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimé à 2025.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'086'000.- destiné au financement de ces travaux.
5. D'accepter la désaffectation du dp 6717B de 29 m<sup>2</sup> issue du DM 14/2021 établi par le bureau de géomètre Buffet et Boymond SA et sa cession à NEWROCK SA ET OLDROCK SA pour être incorporée à la nouvelle parcelle 6845 (dépendance des nouvelles parcelles 6841 à 6844 de Thônex) issue du même dossier de mutation.
6. D'accepter la cession gratuite à la Commune des sous-parcelles 3765A de 116 m<sup>2</sup>, 3766A de 396 m<sup>2</sup>, 5619A de 5 m<sup>2</sup> pour être incorporées au domaine public dp 6717 de Thônex .
7. D'accepter la constitution d'une servitude de passage public à pied et mobilité douce en faveur de la Commune de Thônex, telle que figurée en vert sur le plan 7 annexé au dossier de mutation 14/2021 précité.
8. D'accepter la cession gratuite de la parcelle 6693 propriété privée de l'État de Genève qui se sera réalisée dans une opération foncière ultérieure, en prévoyant à terme son incorporation au domaine public communal.
9. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires à la réalisation des opérations foncières objet de la présente délibération afin notamment de finaliser les emprises du domaine public communal définies dans le PLQ 29'105.

**11. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour financer le remplacement de deux véhicules d'intervention de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex**

**Le Président** donne la parole à M. da Silva, Conseiller administratif délégué à la sécurité territoriale.

**M. da Silva** indique que la demande d'investissement porte sur le changement de deux véhicules. Il ne s'agit pas d'acquisitions supplémentaires, mais de remplacement. Ce sont des achats qui ciblent de manière plus adéquate les besoins actuels et futurs de la commune très urbaine que devient Thônex.

- **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR :**



*Demande d'un crédit d'investissement de CHF 360'000.- pour financer le remplacement de deux véhicules d'intervention de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex*

Le Président donne la parole à **Mme Moro**, présidente de la commission sécurité territoriale. Celle-ci rapporte que la commission de la sécurité territoriale a voté favorablement au principe du crédit d'investissement. Elle propose de se référer à ses propos figurant au point 7 de l'ordre du jour.

**Sécurité territoriale**  
Séance du 29 août 2023

**Mme Moro**  
**Présidente**

La parole est donnée à **M. Wünsche**, président remplaçant de la commission des finances, qui rapporte que le point a été accepté à 6 voix, soit à l'unanimité.

**Finances**  
Séance du 14 septembre 2023

**M. Wünsche**  
en remplacement du Président

### **Discussion**

À **Mme Alimi** qui s'enquiert de la procédure d'acquisition des véhicules utilisée par la commune, notamment si la commune est passée par des règlements de marché public en matière de biens et services, **M. da Silva** répond que le montant total est à scinder en deux, car les deux véhicules sont compris dans le montant de CHF 360'000.-. Le véhicule au prix le plus conséquent, environ CHF 247'000, fait l'objet d'une procédure simplifiée, car en dessous il s'agit d'une procédure d'invitation. Les invitations ont été lancées et sont en cours. Le montant voté est le montant maximum sur la base d'un devis d'un constructeur pour un véhicule correspondant aux caractéristiques souhaitées par la compagnie des pompiers. Le véhicule le plus onéreux est ainsi une projection. Selon les rentrées des soumissions à la suite de l'appel sur invitation qui a été fait à trois constructeurs, le véhicule proposé pourra être un modèle différent, qui devra toujours répondre aux besoins de la compagnie.

**M. Ruppen** aimerait citer un court passage à la page 8 du rapport 40 de la Cour des comptes relatif au dispositif genevois d'intervention en matière d'incendie et secours, datant du 23 mai 2011.

*« Il résulte de l'audit de la Cour qu'hors situation de catastrophe l'organisation du dispositif genevois d'intervention en matière d'incendie et de secours se base sur les frontières communales et non sur une réflexion opérationnelle portant sur les risques cantonaux. Cette situation engendre des inefficiences tant au niveau de*



*l'utilisation des moyens humains et matériels qu'immobiliers. A titre d'illustration, les casernes des communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex sont situées entre elles à une distance variant de 0.9 à 1.9 km et ce pour un territoire total de moins de 10 km<sup>2</sup>. Ces casernes possèdent chacune un véhicule tonne-pompe, un ou plusieurs véhicules de transport de matériel/personnes ainsi qu'un ou plusieurs véhicules légers. En outre, si aucune anomalie n'a été relevée dans les procédures d'achats de matériel, des différences importantes de véhicules entre les communes sont constatées, augmentant la difficulté d'assurer l'interopérabilité entre corps de sapeurs-pompiers. Une meilleure standardisation permettrait, par ailleurs, d'améliorer la capacité de négociation dans le cadre d'achats groupés. Finalement, il n'existe aucune base légale ou réglementaire définissant la structure de commandement de la place sinistrée pour les interventions au jour le jour. Ainsi, le commandement s'effectue selon la seule bonne volonté des divers acteurs engagés qui peut parfois faire l'objet de divergences. »*

Le rapport date de 12 ans, mais la situation semble être restée la même. La question que les citoyens peuvent se poser porte sur les démarches qui ont été effectuées, lesquelles ont échouées pour aboutir à cette situation, et quelles démarches sont à envisager pour le futur. Ces nouveaux véhicules sont nécessaires, car les pompiers doivent avoir un outil de travail performant au service des citoyens, mais ce nouveau matériel va à nouveau avoir une vie de 10-12 ans. Il se demande s'il est prévu de remettre sur la table ce type de réflexions les prochains 12 ans. Pour l'instant, le groupe de l'Alternative va voter l'abstention, car le groupe n'est pas compétent techniquement pour décider du choix des véhicules, mais il soulève qu'il y a toute une réflexion politique à avoir concernant la stratégie de lutte contre le feu sur les territoires communaux.

**M. da Silva** indique que depuis le rapport de 2011, il y a eu notamment la naissance du groupement intercommunal SIS, le concept opérationnel 2021-23 qui va bientôt aboutir. Des réflexions ont été faites et ont abouties depuis le rapport. Ce rapport dit que Chêne-Bougeries et Thônex possédaient un certain nombre de véhicules. Or, le projet n'est pas de rajouter des véhicules à la flotte existante, mais bien de remplacer des véhicules qui ne sont plus opérationnels par des véhicules plus adaptés aux besoins actuels. De plus, un des véhicules n'a pas 12 ans, mais 24 ans, il ne roule presque plus, et ne passe plus les contrôles. Il est *de facto* plus aux normes, ce qui pourrait poser problème en cas d'inspection cantonale. Il y a un écart entre les situations dénoncées à juste titre en 2011 par la Cour des Comptes et le projet proposé. Il rejoint le groupe de l'Alternative sur une volonté de diminuer les extravagances, qui étaient acceptées par le passé, mais qui ne le sont plus aujourd'hui, ce qui se traduit par le remplacement d'un camion vétuste par un véhicule plus léger, polyvalent, nécessaire pour la multiplication des petites et grandes interventions, la multiplication des feux majeurs et mineurs, la multiplication des catastrophes climatiques (inondations, arbres à abattre), qui demandent



une adaptation de la caserne. Il ne s'agit pas de surdoter la caserne, mais de faire preuve de rationalité et de pragmatisme en revenant à des standards plus adaptés à la réalité du terrain.

Finalement, il ne conçoit pas que l'Alternative s'abstienne pour cause d'un manque de compétences d'informations techniques, ce qui sous-entend que les autres conseillers municipaux et les conseillers administratifs sont des spécialistes de la mécanique pompiers, alors que les conseillers municipaux ont eu plusieurs séances, dont une au sein de la caserne, et qu'il y a un rapport annuel de compagnie avec de nombreuses informations qui sont données. De nombreuses informations ayant été partagées, des commissions sous forme d'audition avec les pompiers ayant eu lieu, il conçoit une abstention pour des raisons politiques, mais pas pour des raisons techniques.

**M. Uehlinger** précise que ce qui n'est pas mentionné dans le rapport est le processus de l'époque. En effet, à l'époque, Thônex était précurseur et avait lancé la notion de fusion des compagnies de pompiers pour rationaliser le fonctionnement, le personnel, et autres. La résolution est partie dans les autres communes, qui en attendant, ont acheté des tonnes-pompes. Finalement, les politiques des autres communes ont décidé que la base électorale des pompiers était trop importante pour les fusionner, en voyant bien que les casernes des autres communes (Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg) étaient vétustes et qu'en cas de fusion, la sélection porterait sur la caserne de Thônex. Les autres communes se sont toutes rétractées et Thônex qui avait attendue, s'est retrouvée avec un tonne-pompe de 1983 à devoir changer. Le tonne-pompe a été voté et le service de surveillance des communes a d'abord refusé la délibération, en disant que deux autres communes avaient déjà voté pour avoir des tonnes-pompes. Après que la commune a eu étayé son droit, le service de surveillance des communes a changé de position, car il n'avait aucune légalité à s'opposer à un délibératif qui décide d'avoir un tonne-pompe. Pour conclure, Thônex a été précurseur, et le tonne-pompe n'était pas un caprice de l'époque. Une discussion sera probablement relancée pour fédérer les compagnies de pompiers.

**M. da Silva** indique qu'il y a des réflexions sur une meilleure synergie, une meilleure mutualisation des ressources. Cela fait 2 ans que le CA se bat pour mutualiser les piquets de garde. Il y a actuellement 3 piquets de garde sur 3 communes, qui se trouvent à 250-500m l'une de l'autre. Or, même dans ce cas, les discussions politiques créent des blocages, des blocages qui ne sont pas thonésiens. De nouveau, il serait bien que les groupes politiques portent ce point au sein des exécutifs de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries qui sont d'une majorité politique qui n'est pas la sienne.

**Mme Munier** partage la déclaration de son groupe. *La sécurité de la Ville et de ses habitants est un sujet que le groupe PLR*



*tient à cœur. En tant qu'élus au municipal, ils doivent veiller à ce que les pompiers de la commune aient le matériel nécessaire pour intervenir efficacement et rapidement en cas d'urgence. Ils tiennent à remercier chaleureusement les volontaires de la CP48, qui peuvent être fiers de leur engagement. Aujourd'hui, les pompiers ont fait part du constat alarmant d'un parc de véhicules insuffisant et obsolète. Ils ont besoin d'acquérir deux nouveaux véhicules pour renforcer leur capacité opérationnelle et répondre aux besoins actuels et futurs de la Ville de Thônex. Ils recommandent deux véhicules adaptés à la configuration de la ville. Un premier véhicule polyvalent, qui convient à ce jour pour les missions qu'ils effectuent, il serait utilisé pour toutes les interventions (inondations, préventions, intempéries, incendies). Il est, en effet, important d'acquérir un véhicule multifonction, car la densification et l'extension de la ville augmentent le risque d'être confronté à de doubles interventions. Le second véhicule est destiné au transport des troupes et à la logistique des interventions. Il pourra être utilisé en cas d'intempéries ou pour amener du matériel lors des missions. Ces deux véhicules sont indispensables pour assurer la sécurité de la Ville et de ses habitants, en permettant d'améliorer la réactivité et l'efficacité des pompiers. Le groupe PLR demande aux conseillers municipaux d'approuver l'achat des véhicules, car il en va de la responsabilité collective qu'ils ont envers les concitoyens.*

**M. Knörr** mentionne qu'il n'y avait pas de prise de position UDC prévue tant le sujet leur paraissait normal. L'image du pompier qui tourne les saucisses aux promotions n'existe plus. Depuis 2011, le Canton a décidé de monter en puissance les volontaires communaux, et maintenant, il s'agit de professionnels à la VdG et de volontaires professionnels dans les communes. Ces personnes seront appelées à intervenir sur les mêmes feux côte à côte. Concernant la mention de « sauf en cas de catastrophes », il rappelle qu'il y a quelques années l'Europe était persuadée que certains événements ne se produiraient plus, alors que cela arrive de nouveau. Même si le risque est minime, la commune doit un équipement de qualité aux pompiers qu'ils soient volontaires ou professionnels, car ils partiront à 4 et reviendront peut-être à 3. L'UDC soutient l'achat de ces véhicules.

**M. Ruppen** précise que le sujet de sa précédente intervention n'était pas de remettre en question les besoins actuels techniques et opérationnels des pompiers qui sont détaillés dans le rapport. La question était de savoir quelle était la politique au moyen et long terme pour pallier aux dysfonctionnements relevés par la Cour des comptes et les commissions. La question n'était pas que technique, mais portait sur la politique intercommunale relative à la stratégie future à mettre en œuvre pour les pompiers. Il les remercie pour la réponse et les spécifications.

**M. Boux de Casson** partage l'opinion de M. Knörr. Ayant assisté aux commissions et aux réunions des pompiers, ce sont des volontaires engagés



pour la commune, à qui un minimum de remerciements est dû. Bien qu'il soit en faveur d'une fusion de certaines forces, les pompiers ont exprimé leur besoin actuel en matériel. À titre personnel, il est peut-être biaisé, car il n'est pas sûr que les gros camions actuels passeraient dans la petite ruelle en bas de chez lui, et il comprend le besoin en remplacement. Il ne comprend pas l'abstention de l'Alternative sur ce sujet.

**M. Stark** rappelle que le groupement de l'Alternative a des membres en commission de finances ou en commission territoriale, qui ont voté oui en séances de commission. La vraie politique par rapport à ce point de l'ordre du jour est la technique. Il connaît plusieurs pompiers en service dans la compagnie et ce n'est pas par plaisir qu'ils ont fait cette demande et qu'ils sont venus en commission intérieure et en commission des finances. En cas d'abstention, il serait très déçu par ce comportement global.

**M. Germann** explique que l'Alternative n'organise pas de focus avant chaque commission, mais avant chaque CM afin de discuter en plénière de la question, et que chacun des membres du groupe est assez grand pour se renseigner en détail sur les particularités techniques en consultant le procès-verbal. Pour sa part, le but de l'intervention du groupe a été réalisé, car en soulevant la question, il a été possible de discuter des problématiques politiques. La question était finalement politique plutôt que technique. Pour lui, que le vote soit l'acceptation ou l'abstention, il s'agit d'un point de détail.

**Le Président** clôt la discussion, en s'excusant auprès de M. Noël pour le manque de temps. La parole est donnée à **M. Boux de Casson** pour la lecture de la délibération.

#### Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de Fr. 360'000.-  
pour remplacer deux véhicules d'intervention de  
la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Attendu que deux anciens véhicules utilisés actuellement par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex ne sont plus adaptés parce qu'ils posent des problèmes opérationnels ;
- Attendu que le premier véhicule, de marque Mitsubishi acheté en 1999 comptant environ 27'700 kilomètres au compteur à ce jour, engagé lors d'alarmes de type inondation, n'est plus adapté pour contenir la charge utile demandée par l'Office cantonal des véhicules, son transport est limité à 4 sapeurs-pompiers et son état général nécessite un coût d'entretien disproportionné par rapport à l'usage qui en



fait ;

- Vu le type de véhicule de remplacement, de type Mercedes-Benz 517, véhicule compact adapté à la configuration de notre Ville avec une capacité de transport de 9 sapeurs-pompiers, qui serait équipé pour différentes interventions et pourrait ainsi être utilisé comme véhicule polyvalent ;
- Attendu que le deuxième véhicule (camion Berce) de marque Renault acheté en 2009 comptant environ 11'600 kilomètres au compteur à ce jour, engagé lors d'alarmes de type incendie, n'est plus adapté pour les rues de notre Ville, il est trop long, le dépôt de la Berce nécessite une longueur de 15 mètres et il doit se parquer loin du sinistre pour ne pas entraver l'accès des renforts ; de plus le coût d'entretien du véhicule est très important par rapport au nombre de sorties effectuées ;
- Vu l'offre reçue de la société Chevalley pour un véhicule de remplacement, un Mercedes Vito, véhicule qui transporterait la troupe et servirait à la logistique lors des interventions;
- Vu les coûts annuels induits par ces acquisitions qui ont été évalués à CHF 58'800,-, montant qui comprend les charges d'amortissement, les frais d'entretien et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu la présentation faite lors de la séance de commission sécurité territoriale du 6 juin 2023 ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 14 septembre 2023 ;

le Conseil municipal

décide

par 21 voix pour et 3 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 360'000.- pour l'acquisition de deux véhicules pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex, soit :
  - a) un véhicule de type Mercedes-Benz 517 en remplacement du véhicule Mitsubishi actuel qui est trop vieux, qui a une capacité de transport de personne très limitée et dont le coût général d'entretien est trop important pour l'usage qui en est fait.
  - b) un véhicule, de marque Mercedes Vito, en remplacement du véhicule Renault actuel qui est trop peu adapté au type d'interventions pour lesquels les sapeurs-pompiers de la Compagnie de Thônex sont engagés dans notre Ville et dont le coût général d'entretien est trop important pour l'usage qui est en fait.



2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense brute de Fr. 360'000.- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la ligne budgétaire 1500.330 dès la livraison desdits véhicules.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 afin de permettre l'acquisition de ces deux véhicules.

## **12. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'500.- destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale**

**Le Président** donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué à la sécurité publique.

**M. Kilcher** explique que le crédit d'investissement porte sur le remplacement d'un véhicule ayant fait son âge et qui est utilisé par une police municipale qui doit avoir une présence conséquente dans le quartier et qui a différentes zones à couvrir. L'analyse des services communaux sur le véhicule le plus adéquat a débouché sur une acceptation du crédit en commission, puis une présentation à la commission des finances. Le véhicule s'inscrit dans l'activité récurrente du service de police.

- **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR :**

*Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'500.- destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale*

**Sécurité publique**  
Séance du 13 juin 2023

**M. Knörr**  
**Président**

Le Président donne la parole à **M. Knörr**, président de la commission sécurité publique, qui indique que par 7 oui, soit à l'unanimité, la commission de sécurité publique accepte le point et demande à la commission des finances d'étudier l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la police municipale.

**Finances**  
Séance du 14 septembre 2023

**M. Wünsche**  
en remplacement du Président

Le Président donne ensuite la parole à **M. Wünsche**, président remplaçant de la commission des finances, qui les informe que le point a été accepté à 6 voix, soit à l'unanimité.



## **Discussion**

**M. Knörr** indique que malgré le fait qu'aucune intervention n'était prévue au départ, le groupe UDC souhaite expliquer la raison pour laquelle ils soutiennent l'acquisition du véhicule, même s'il est électrique. En effet, pour lutter contre le réchauffement climatique, le passage du thermique à l'électrique et l'acquisition d'un gros SUV ne font pas sens. L'UDC aurait préféré que deux modèles leur soient présentés. Il comprend que le modèle est apparemment apprécié par d'autres communes, mais il y a le problème de la traction électrique à long terme, sachant qu'en Allemagne les véhicules électriques roulent au charbon depuis la guerre Ukraine et que la France a rouvert des centrales de charbon pour fournir l'électricité et le surcroît demandé par les véhicules électriques. L'UDC demande de voter en faveur de l'acquisition du véhicule, sachant que dans le travail de la police municipale, l'image compte beaucoup, et que des policiers arrivant en vélos ou dans un SUV flambant neuf auront un impact très différent.

**M. Uehlinger** assure que la commune dispose d'assez d'électricité pour charger les futurs véhicules.

S'attendant à cette réaction, **M. Knörr** lui donne un sticker pour les véhicules électriques achetés par les membres de l'UDC.

**M. Calame** donne la lecture de la délibération.

### Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 75'500.-  
destiné au remplacement d'un véhicule de la police municipale

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que le service de la police municipale est doté actuellement de trois véhicules automobiles de patrouille, deux SKODA break acquis en 2011 et 2014 et un fourgon MERCEDES Vito en circulation depuis 2017 ;
- Vu que les véhicules de service sont employés quotidiennement pour se déplacer sur les différents sites de la commune, mais aussi à transporter du matériel nécessaire en intervention ainsi que l'équipement des agents ;
- Vu que depuis la nouvelle loi sur les APM de 2010 les sollicitations de la centrale d'engagement de la police cantonale sont de plus en plus nombreuses ce qui implique des interventions urgentes et des arrestations avec conduite de prévenus au poste de police ;



- Vu que les patrouilles de la police municipale de Thônex couvrent, en plus de Thônex, la commune de Purlinge et parfois Chêne-Bourg depuis la convention signée en 2022 et que des chemins non goudronnés doivent être empruntés ;
- Vu que le total des frais de réparation, à court terme, du véhicule s'élèvera à CHF 10'056.- ;
- Vu que les coûts induits par l'achat de ce véhicule sont évalués à un montant de CHF 15'170.- montant qui comprend les charges d'amortissement annuelles, les frais d'entretien et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu le préavis favorable de la commission sécurité publique du 13 juin 2023 ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 15 juin 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 75'500.- en vue de l'acquisition du nouveau véhicule Skoda / ENYAQ iV 80 4x2, électrique, dont à déduire le produit de la vente de l'ancien véhicule acquis en 2011, pour un montant de CHF 1'500.-.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif de la commune de Thônex dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 74'000.- au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 1110.330 dès 2024.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ce véhicule.

### **13. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour la reconstruction de la passerelle qui enjambe la Seymaz au chemin de Mapraz**

**Le Président** donne la parole à M. Uehlinger, maire et Conseiller administratif délégué aux travaux.

**M. Uehlinger** explique que si le vote porte sur un crédit de CHF 150'000.-, les conseillers municipaux ne votent pas pour dépenser l'entièreté du montant, car Thônex sera le pilote de la reconstruction de la parcelle, et Chêne-Bougeries en payera la moitié. La parcelle est connue de tous. Elle est vétuste, et ne répond plus aux normes de sécurité actuelles. Le Service communal a essayé de trouver une variante répondant aux critères



environnementaux, en se basant sur une passerelle en ossature en bois. Deux modèles ont été présentés. La commune de Chêne-Bougeries a laissé la priorité à Thônex et elle s'alignera pour le remboursement de la moitié de la quote-part de la construction.

• **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR :**

*Demande d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour la reconstruction de la passerelle qui enjambe la Seymaz au chemin de Mapraz*

Le Président donne la parole à **Mme Bersier**, présidente de la commission travaux, bâtiments, qui les informe que le projet a été accepté à l'unanimité.

**Travaux bâtiments**  
Séance du 6 juin 2023

**Mme Julie Bersier**  
**Présidente**

Le Président donne ensuite la parole à **M. Wünsche**, président remplaçant de la commission des finances, qui rapporte que le point a été accepté à 3 voix pour, 1 voix contre, et 2 abstentions.

**Finances**  
Séance du 14 septembre 2023

**M. Wünsche**  
en remplacement du Président

**Discussion**

**M. Noël** indique que même si à titre personnel, il est en général pour la mobilité douce, l'équipement est certes vétuste et étroit, mais il permet d'aller doucement. Depuis Chêne-Bougeries, il y a virage et si la vitesse est trop grande, cela peut être problématique. Même si la mobilité douce est leur principe, il n'y a pas besoin d'aller trop vite. Le montant du crédit pourrait être économisé pour le moment, car même si l'équipement est vétuste, il est dit qu'il n'est pas dangereux dans l'exposé des motifs. Le groupe Alternative a une liberté de position sur ce sujet.

**M. da Silva** explique que l'objectif du projet est de garder un gabarit similaire à celui actuel pour répondre aux problèmes de vitesse. En effet, le projet initial doublait l'espace à disposition afin de permettre le croisement des vélos. Or, le Conseil administratif et les différentes commissions ont décidé de retenir une variante qui contraint les vélos à ralentir pour pouvoir passer en toute tranquillité. La rénovation de la passerelle reste pertinente étant donné l'âge de la structure. De plus, les abaissements de terrain à chaque extrémité de la passerelle peuvent être dangereux pour les usagers sans



éclairage (ex. trams noirs, extinction de l'éclairage public), il s'agit de les sécuriser en passage unique. Étant donné la multiplication des véhicules de type vélo-cargo, un vélo-cargo qui percuterait à toute vitesse la barrière rouillée pourrait donner lieu à une situation très problématique. Le souhait n'est ni de créer une autoroute à vélos supplémentaire, ni de déroger au gabarit actuel, mais bien de régler des problèmes de vétusté non anodins.

**M. Uehlinger** indique avoir consulté un avocat à l'époque pour la problématique des vitres d'Adrien-Jeandin qui ne répondaient plus aux normes. La réponse du bureau d'avocats avait été évasive. En théorie, ce sont les normes d'origine qui font foi, mais si un risque est aggravé de manière prépondérante et que rien n'a été fait pour le réduire, la commune peut avoir une part de responsabilité. En l'occurrence, un piéton ou un enfant qui passerait sa tête entre les barreaux pourrait se blesser. Si un enfant se blesse, bien que la passerelle réponde aux normes de l'époque, le seul gagnant est le bureau d'avocats. Au moins, le Conseil administratif aura proposé un assainissement, et si la majorité du Conseil municipal ne le valide pas, le délibératif devra alors prendre ses responsabilités.

**M. Boux de Casson** se dit hésitant par rapport à son vote. Il comprend la responsabilité de la commune et le besoin de remise aux normes, mais les habitants ont également une part responsabilité. Il faut le vouloir pour qu'un enfant mette sa tête entre les barreaux. Il n'est pas possible de protéger la totalité des citoyens contre tout. Il demande s'il a été envisagé de mettre un grillage de chaque côté.

En réponse, **M. Uehlinger** mentionne connaître la passerelle depuis qu'il a 15 ans. La passerelle est rouillée et ne répond plus aux normes. À un moment donné, mettre un emplâtre sur une jambe de bois est finalement plus dangereux que de faire les choses correctement. Par ailleurs, en commission, il avait été demandé au Conseil administratif d'étudier tous les objets de plus de 25 ans dont les normes ont évolué et qui sont devenus dangereux, et maintenant il est proposé de mettre un grillage sur une passerelle. Il est difficile pour le CA de suivre une cohérence dans les propos notés au fur et à mesure du temps.

Pour **Mme Moro**, il y a une différence entre savoir qu'un élément n'est pas aux normes et prendre volontairement la responsabilité de ne pas le remettre aux normes, ou de se satisfaire des normes antérieures, car l'occasion d'avoir un autre projet ne s'est pas présentée. N'ayant pas envie de tester la probabilité d'avoir un enfant bloqué au milieu de la passerelle et ne souhaitant pas prendre cette responsabilité, elle invite les conseillers municipaux à voter pour le crédit.

**Mme Nicolet** attire l'attention sur le fait que le Conseil municipal a voté des crédits de 1,5 million, et qu'il est question d'un crédit de CHF 150'000,



divisé par deux, pour garantir la sécurité des enfants. Elle votera pour le crédit.

La parole est donnée à **M. Stark** qui lit la délibération.

#### Délibération

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 150'000.-  
pour la reconstruction de la passerelle qui enjambe la Seymaz au chemin de Mapraz

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la passerelle existante qui enjambe la Seymaz et qui relie le chemin de Mapraz sur la commune de Thônex au chemin de Fossard sur la commune de Chêne-Bougeries est en mauvais état,
- Vu que cette passerelle se situe au cœur d'un réseau de mobilité douce majeur, il relie le centre de Genève en dehors des axes routier et dessert un flux important de cyclistes du Collège Claparède,
- Vu que la passerelle existante ne répond pas aux normes des personnes à mobilité réduite et qu'elle présente une largeur inconfortable pour les vélos cargo,
- Vu que le garde de corps métallique est défoncé et cassé et que les dalettes ainsi que les culées présentent des fissures qui nécessitent un traitement,
- Vu qu'une expertise de l'ouvrage rendu par un bureau spécialisé relève un état « Mauvais » de la passerelle d'un niveau 4 sur 5,
- Vu qu'il a été mis en évidence qu'une démolition-reconstruction serait plus avantageuse sachant qu'une mise aux normes du gabarit est également nécessaire,
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 10'125.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de d'entretien et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu le descriptif et le coût des travaux décrits dans l'exposé des motifs fourni par le service technique,
- Vu le préavis favorable de la commissions travaux, bâtiments du 6 juin 2023,
- Vu le préavis favorable de la commission des finances en date du 14 septembre 2023,
- Sur proposition du Conseil administratif,



le Conseil municipal

décide

par 19 voix pour, et 5 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 150'000.- destiné à la reconstruction complète de la passerelle du chemin Mapraz qui est vétuste et qui n'est pas aux normes actuelles en termes de mobilité réduite et de largeur adéquate pour les vélos cargo. Cette passerelle enjambe la Seymaz, relie le chemin de Mapraz sur la commune de Thônex au chemin de Fossard sur la commune de Chêne-Bougeries.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. Il y a lieu de déduire de cette somme de CHF 150'000.-, la participation de la commune de Chêne-Bougeries à hauteur de 50 % soit CHF 75'000.-, le montant net, à charge de la commune de Thônex s'élevant à CHF 75'000.- TTC.
4. D'amortir cette dépense de CHF 75'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 6150.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2024.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.

#### **14. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.- pour la mise aux normes des revêtements de sécurité des places de jeux des écoles et des parcs publics**

**Le Président** donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics. Ce dernier passe la parole à M. le Maire, le sujet ayant été traité par les travaux publics.

**M. Uehlinger** indique qu'il s'agit d'un sujet brûlant, qui a montré les limites du système et qu'il y a un travail à faire au niveau du bureau. En effet, le dossier ne passant pas au municipal et devant aller en commission, les magistrats ont décidé de mettre l'objet sous l'égide de la commission des travaux et des bâtiments lors de laquelle il a été voté en faveur de l'objet à l'unanimité moins 1 abstention. Par la suite, l'objet est passé en commission des finances. Le conseiller administratif a alors dû rappeler à la commission des finances qu'elle se prononce sur les finances et qu'elle ne refait pas les débats, ce qui a généré des tensions. Lors de la séance, les commissaires



présents en commission des travaux s'étaient fait remplacer et aucun commissaire des finances n'avait consulté les commissaires de la commission des travaux. Ainsi, ils se sont retrouvés à refaire les mêmes débats en deux commissions différentes. Cela a soulevé un problème intéressant, à savoir la manière dont les commissions communiquent entre elles, s'il faut organiser davantage de commissions doubles ou s'il faudrait revoir le système en faisant arriver tous les objets au municipal, qui les redistribuerait aux commissions, ou d'avoir un système hybride dans lequel de doubles ou triples commissions sont systématisées.

Sur la forme, le projet requiert des travaux. Aujourd'hui, il n'est plus acceptable qu'un enfant tombe et se fasse mal, sans quoi cela signifie que les infrastructures sont inadaptées. La société prône le zéro risque. À titre d'exemple, pour ses 15 ans, il avait fait de la haute montagne, et en discutant avec le doyen, il lui dit que ce n'est plus possible de faire cela aujourd'hui. La société aseptise tout, et la commune suit la tendance générale de remettre les objets aux normes. La question de la commission des finances porte notamment sur la nécessité des jeux. La réponse est que le sol devant être refait, il serait moins efficient de démonter et de remonter les anciens jeux. Il est plus économe de faire les deux choses simultanément plutôt qu'en deux étapes (ex. les entreprises viennent qu'une fois). Ce point n'est cependant pas urgent.

- **POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR :**

*Demande d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.- pour la mise aux normes des revêtements de sécurité des places de jeux des écoles et des parcs publics*

**Le Président** donne la parole à **Mme Bersier**, présidente de la commission des travaux et bâtiments, qui rapporte que la commission a voté favorablement au crédit, par 6 oui et une abstention.

**Travaux bâtiments**  
Séance du 5 septembre 2023

**Mme Julie Bersier**  
**Présidente**

**M. Wünsche**, président remplaçant de la commission des finances, rapporte que l'objet a été refusé à 4 voix contre et 2 voix pour.

**Finances**  
Séance du 14 septembre 2023  
Président

**M. Wünsche**  
en remplacement du

## **Discussion**



**Mme Munier** déclare que les places de jeux doivent être conformes aux normes, il en va de la sécurité des enfants. Cependant, le groupe PLR souhaiterait obtenir des propositions relatives aux jeux et aux sols afin que les sols protègent les enfants tout en ne retenant pas trop la chaleur. Le groupe souhaite que la demande soit renvoyée en commission pour étudier au minimum deux offres. L'insistance porte sur les offres et non pas la mise aux normes de sécurité.

Concernant l'évolution du temps, **M. Knörr** relève que les chevaux à bascule en bois ont vu apparaître des planches sur le côté. Quelque temps après, les chevaux avaient une protection fixée définitive pour qu'ils ne bougent plus. Sur le périmètre de Belle-Terre, il y a des bisons bas sur lesquels les enfants jouent et à côté il y a les mêmes enfants qui sautent sur la table, les bancs, et se roulent par terre. À titre personnel, il va suivre la commission des bâtiments et travaux.

**M. Noël** estime que sur le plan de la procédure et la politique, en lisant les termes « écoles » et « parcs publics », il paraît évident que le sujet doit passer par la commission des espaces publics et/ou la commission des écoles. De plus, sur le fond, réfléchir calmement et intelligemment permettrait d'économiser un peu d'argent ce soir et de choisir le bon revêtement pour la sécurité des enfants et pour pallier aux problèmes de chaleur et de perméabilité.

En complément à l'exposé des motifs de M. le Maire qui était malheureusement retenu en début de commission et n'a pas pu assister au débat sur l'enjeu, **M. Calame** précise qu'un élément important du débat est qu'il n'y avait pas d'unanimité sur l'ensemble des projets et que faute de réponse donnée, il a été décidé de laisser la commission des finances prioriser certains sujets. Le consensus était ainsi de laisser les finances étudier la question de priorisation. Indépendamment de la question de qui doit passer en premier (qui sera traitée au prochain bureau du CM), il paraît judicieux que la commission des finances puisse prioriser des objets en fonction du budget et avoir des informations de priorisation des objets à traiter. La nouvelle norme sur le revêtement et la plasticité des sols de jeux date de 5 ans en arrière. Le contrôle est fait tous les 3 ans, Thônex a déjà 2 ans de retard, et n'est donc pas à un mois près pour prendre une décision. La proposition du groupe PLR de renvoyer en commission – espaces publics ou écoles – convient au groupe du Centre.

Comme demandé par Mme Munier, **M. Nicolet** propose que la commission des espaces publics étudie en détail le sujet à travers deux offres d'entreprises différentes.



Pour une raison d'efficacité des gestions des denrées publiques, **M. Le Maire** suggère que l'objet ne repasse pas en commission des finances, car il va finir par coûter plus cher en jetons de présence qu'en construction.

**M. Calame** souhaite relativiser les propos de M. le Maire, en indiquant que la commission des finances se réunissant systématiquement avant chaque Conseil municipal, un point supplémentaire à l'ordre du jour ne changera pas la valeur des jetons de présence. À ceci, **M. Uehlinger** répond que s'il y a plusieurs objets, il le mettra, mais que s'il n'y a qu'un objet, il ne le mettra pas.

**M. Stark** opine que l'objet n'ayant pas été accepté par la précédente commission des finances, le sujet devrait repasser en commission des finances.

**Le Président** fait voter le renvoi de l'objet aux commissions des espaces publics et des finances.

➤ **Par 20 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, le Conseil municipal décide de renvoyer l'objet à la commission des espaces publics, puis à la commission des finances.**

#### **15. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'355'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'École Marcellly, l'École du Bois-Des-Arts et le Centre de Voirie**

**Le Président** donne la parole à M. Uehlinger, maire et Conseiller administratif délégué aux bâtiments.

**M. Uehlinger** indique que le crédit répond aux engagements du Conseil administratif d'équiper une majeure partie de ses locaux en panneaux photovoltaïques. Ce sont des investissements peu coûteux dans le budget de fonctionnement des 10 prochaines années, car la production d'énergie amortit le coût des travaux. De plus, les panneaux ayant une durée de vie d'en moyenne 25 ans, les 15 ans années qui suivent les 10 premières années sont des bénéfiques pour le budget de fonctionnement de la commune. Finalement, ce crédit va dans le sens de la transition énergétique.

- **POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR :**

*Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'355'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques à l'École Marcellly, l'École du Bois-Des-Arts et le Centre de Voirie*



**Travaux bâtiments**  
Séance du 5 septembre 2023

**Mme Julie Bersier**  
**Présidente**

Le Président donne la parole à **Mme Bersier**, présidente de la commission travaux, bâtiments, qui rapporte que le vote a été accepté à l'unanimité par la commission.

**Finances**  
Séance du 14 septembre 2023  
Président

**M. Wünsche**  
en remplacement du

**M. Wünsche**, président remplaçant de la commission des finances, rappelle que la commission des finances a demandé d'augmenter le crédit d'investissement de CHF 65'000.- pour permettre à l'école des Bois-des-Arts d'être autonome à travers l'installation d'une pompe à chaleur qui permettrait de débrancher le chauffage à distance avec lequel l'école est reliée à la mairie et la voirie. L'augmentation et la demande de crédit total d'un montant de CHF 1'355'000 ont été acceptées par 6 voix, soit à l'unanimité.

### **Discussion**

À la suite d'un long débat antérieur sur la rentabilité des panneaux photovoltaïques, **M. Peyraud** propose l'amendement suivant pour s'assurer dès le début d'avoir les chiffres de production : « le système de gestion des panneaux photovoltaïques devra permettre d'établir automatiquement un bilan annuel de la production, en incluant la part d'autoconsommation des installations ». Tous les privés et les installations ont cela.

**M. Uehlinger** pense qu'il y a probablement une mécompréhension. La problématique n'est pas de faire les calculs de production des panneaux, car les SIG font un bilan des kWh achetés, et il est également possible de savoir ce que les panneaux produisent en kWh. Il suffit de calculer la différence entre ce qui est produit et ce qui est racheté pour avoir l'autoconsommation. La réelle problématique d'extraction des chiffres est de savoir à quel moment a eu lieu l'autoconsommation, sachant que le prix de rachat n'est pas au même moment. L'autoconsommation se fait plutôt dans les périodes douces lorsque l'énergie est rachetée à bas prix. Il est impossible d'avoir un bilan comptable précis, mais il est possible de donner les factures de rachats, la production des panneaux, et le prix d'amortissement. Les services communaux ont plusieurs programmes donnant la consommation. L'amendement ne le dérange en rien, car il enfonce une porte ouverte.

Bénéficiant d'un système de PAC et de panneaux photovoltaïques depuis 8 ans, **M. Avidgor** explique que ses statistiques proviennent des compteurs électriques des SIG, qui ont un double flux d'importation et d'exportation.



L'autoconsommation se fait aux heures creuses aussi bien à l'achat qu'à la vente, ces heures sont données par les contrats avec les SIG. En revanche, il installe actuellement un deuxième système de l'autre côté du toit, pour lequel il a besoin d'un deuxième logiciel. Aujourd'hui, il y a des interactions électriques entre une installation qui donne une production et l'autre qui a augmenté la consommation, car elle prend les faisceaux électriques qu'elle rajoute dans la consommation de l'autre logiciel. Une correction va sûrement être faite, mais ce n'est pas évident. Ainsi, dans le cas d'une commune qui a 15 installations, les chiffres donnés sont suffisants et davantage serait probablement trop complexe.

**M. Wünsche** donne la lecture de la déclaration du groupe PLR. *Le 9 février, nous présentions en Conseil municipal notre motion intitulée « Continuons le développement de l'énergie solaire sur la Commune », qui visait à demande l'étude de panneaux photovoltaïques sur l'école Marcelly. Nous voilà à l'étape ultime avant son déploiement. Si notre motion avait été acceptée à l'unanimité, tout n'était pas joué d'avance. Un groupe s'inquiétait que ces panneaux ne servent qu'à recharger les voitures électriques, et ainsi à alimenter la propagande des antifas...Rassurez-vous, je doute que le service des espaces verts, une fois leurs véhicules chargés grâce aux panneaux de la voirie, ne s'amuse à les parquer au milieu de la rue de Genève, bloquant le trafic en signe de protestation pour que nous doublions au minimum le budget fleurs de M. Kilcher ! Au risque que la gauche n'en profite alors pour proposer l'achat de 3 nouveaux abribus à plantes grimpantes ; mais je m'égare. Un autre groupe nous faisait remarquer que nous aurions dû également inclure des propositions de chauffage à distance. C'est pourtant ce système, à la mairie, qui a justifié en commission des Finances une augmentation de CHF 65'000.- de la demande de crédit pour se défaire justement dudit CAD au Bois-des-Arts, grâce à une pompe à chaleur. Enfin, le Centre nous faisait également remarquer, – et je le reconnais – à juste titre qu'il était dommage de ne s'en tenir qu'à l'école Marcelly, et proposait un amendement pour étudier la pose de panneaux sur divers autres bâtiments communaux. C'est aussi ça, la politique : le fruit de discussions et de compromis, qui permettent aujourd'hui d'arriver à une solution soutenue par tous, et qui va dans une logique écologique que le groupe PLR soutient. Je ne reviendrai pas sur l'aspect financier de ces panneaux : 25 ans de durée de vie, 10 ans de durée d'amortissement grâce à la revente du surplus d'énergie ; allez, soyons fous, disons 15 ; je crois qu'on reste gagnants. Au pire, on rentabilise. En même temps, vous vous en doutez bien, le PLR ne soutiendrait pas un objet où ce serait le contraire ! Aussi, je n'ai nul doute que, comme en février 2021, vous aurez l'intelligence – évidente de cette noble assemblée – de voter favorablement cette demande de crédit d'investissement, et vous en remercie d'avance.*



**M. Calame** confirme que la demande de panneaux solaires sur plusieurs bâtiments va dans le sens de beaucoup de groupes. L'inquiétude du groupe du Centre et des Verts Libéraux était l'imbroglia qui avait engendré sa question écrite il y a quelques mois. Les représentants du groupe ont appris que des propriétaires privés avaient de l'autoconsommation par tranches horaires sur leurs logiciels, signifiant que des solutions techniques existent bien en fonction des fournisseurs. Le groupe voulait s'assurer que dans le cadre des appels d'offres, le Conseil administratif attire l'attention des entreprises qui vont soumissionner sur une volonté de la commune d'avoir des chiffres plus détaillés, et si la réponse des installateurs ne le permet pas, ce n'est pas un problème, mais si une offre le permet, ce serait bénéfique pour le service technique et les conseillers municipaux. L'important est que la problématique soit prise en compte – amendement ou non – dans l'appel d'offres qui va avoir lieu.

Sans émettre d'opinion sur la proposition d'amendement du groupe du Centre, **M. Loureiro** lit la déclaration de l'Alternative écologique et sociale. *L'Alternative soutient la pose de nouveaux panneaux photovoltaïques sur les toits des écoles et remercie le Conseil administratif et le service technique pour le travail accompli. La valorisation des énergies renouvelables ne cesse d'augmenter à Thônex, et l'Alternative souhaite continuer dans cette lancée. Pour les futures constructions, elle encourage la commune à équiper les toitures d'une surface maximale de panneaux, donc plus importante que le minimum légal, ce qui permettra d'intégrer un grand nombre de panneaux et d'éviter une seconde intervention pour l'ajout de panneaux solaires photovoltaïques. L'Alternative votera favorablement le crédit d'investissement et encourage les autres groupes à faire de même.*

Pour **M. Peyraud**, considérant qu'il s'agit d'une porte ouverte, il s'agit d'un rappel aux entreprises qu'il faudra ces chiffres. L'amendement renforce la preuve que ces panneaux solaires sont utiles.

Le Président propose de mettre au vote l'amendement.

➤ **Par 14 voix pour, 4 contre et 6 abstentions, le Conseil municipal accepte l'amendement du point 1 de la délibération.**

La parole n'étant plus demandée, **M. Calame** fait la lecture de la délibération.

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 1'335'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des écoles Marcellly et Bois-des-Arts et sur le centre de Voirie



- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Attendu que trois grands bâtiments de la Commune, l'école Marcelly, l'école du Bois-des-Arts et le centre de Voirie consomment beaucoup d'électricité, qu'ils disposent de grandes surfaces de toit et que ceux-ci pourraient idéalement être exploités avec la pose de panneaux photovoltaïques pour capter l'énergie solaire et alimenter les bâtiments ;

- Attendu que les véhicules électriques qui équipent notre service Espaces-publics pourraient être rechargés grâce à l'énergie solaire captée au Centre de Voirie ;
- Attendu que le coût des travaux à l'école Marcelly est évalué à CHF 481'000,- ;
- Attendu que le coût des travaux à l'école du Bois-des-Arts est évalué à CHF 397'000,- ;
- Attendu que coût des travaux au Centre de Voirie est évalué à CHF 457'000,- ;
- Vu les coûts annuels induits par ces réalisations qui ont été évalués à CHF 106'000,- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les frais de fonctionnement et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu le descriptif et le coût des travaux décrits dans l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances en date du 14 septembre 2023 ;
- Vu le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 5 septembre 2023 ;
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

Au vote :

par 23 voix pour, 1 abstention

6. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'355'000 pour équiper les toitures des écoles Marcelly et du Bois-Des-Arts ainsi que le centre de voirie de panneaux photovoltaïques pour la production d'énergie électrique pour notre propre consommation en premier lieu, le surplus produit étant revendu aux Services industriels de Genève. Le système de gestion des panneaux photovoltaïques devra permettre d'établir automatiquement un bilan annuel de la production, en incluant la part d'autoconsommation des installations.



7. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
8. D'amortir la dépense brute de CHF 1'355'000.- dont à déduire la subvention fédérale estimée de CHF 120'000.-, soit un coût net de CHF 1'215'000.-, au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la fin des travaux des travaux qui est estimée en 2025 :
  - 3.1) sous la rubrique 2170.330 pour les travaux réalisés dans les écoles Marcelly et Bois-Des-Arts pour un coût brut de CHF 878'000,- et un coût net de CHF 799'080,- ;
  - 3.2) sous la rubrique 6190.330 pour les travaux réalisés au centre de voirie, pour un coût brut de 457'000,- et un coût net de CHF 415'920,-.
9. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1 destiné au financement de ces travaux.

## **16. Modification du règlement du cimetière**

**Le Président** donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

**M. Kilcher** explique que Thônex vit une expansion urbanistique et démographique conséquente. Le corolaire est que l'aménagement des espaces publics, les écoles, ont mis de côté le sujet du cimetière. Or, en tant que service public, la commune a une obligation de traiter les aménagements nécessaires sur le seul espace actuellement dédié aux personnes qui décèdent sur la commune et en dehors de la commune également. Lors des travaux en commission espaces publics, une réflexion large a eu lieu sur les aménagements possibles autour du cimetière. La première étape confiée à l'administration communale a été de revoir le règlement des cimetières. Ce dernier a quelques lacunes qui le rendait avantageux par rapport à d'autres règlements communaux. Il y a 3 catégories pour les personnes recherchant un emplacement au cimetière : l'enterrement en ligne, la concession, et les caveaux. Les analyses montrent que la catégorie des concessions a un ratio actuellement limité en termes de pourcentage. En comparant les différents règlements communaux, quelques anomalies à régler ont été identifiées. Le premier point porte sur la durée de la concession pour l'aligner sur l'ensevelissement à la ligne, à savoir une période de 20 ans. Le deuxième point constaté est que Thônex n'ayant pas de définition claire des ayants-droits à une place dans le cimetière contrairement aux autres communes plus restrictives, cela engendrait une situation dans laquelle des personnes n'ayant aucun rapport avec Thônex pouvaient s'annoncer pour avoir un espace en concession. Il espère que l'objet sera accepté à l'unanimité afin de donner suite au souhait de l'administration d'aligner son règlement avec ce qui fait dans le Canton, à l'exception de la Ville de Genève.



• **POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR :**

Modification du règlement du cimetière

**Travaux bâtiments**  
Séance du 30 mai 2023

**M. Alain Nicolet**  
**Président**

**M. Nicolet**, président de la commission espaces publics, indique que le point a été accepté à 5 oui, 1 non et 1 abstention.

**Discussion**

Après avoir lu l'exposé des motifs et les statistiques, **M. Avidgor** et ses collègues se demandent si la commission ou le Conseil administratif ont commencé à réfléchir sur une extension du cimetière ou sur une recherche de terrain pour créer un nouveau cimetière.

À ceci, **M. Kilcher** répond que le sujet a déjà été abordé en commission des espaces publics. Le premier axe est de recadrer le règlement. Le deuxième axe est d'améliorer l'utilisation du sol, de densifier le cimetière actuel. Par ailleurs, il y a tout de même des changements de tendances comme une utilisation plus grande du columbarium, donc une utilisation du sol permettant de répondre à une certaine demande. Pour les concessions et l'ensevelissement « classique », l'aménagement d'un deuxième cimetière à Belle-Terre est une piste de réflexion. Troisièmement, il y a toujours la possibilité que ceux qui vivent à Thônex nord dorment à Thônex nord, mais pour l'instant tout le monde est accueilli à Thônex sud.

La parole n'étant plus demandée, **M. Stark** procède à la lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération

Règlement relatif au cimetière de la Commune de Thônex

- Vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Attendu qu'il convenait de modifier ce règlement du cimetière de Thônex étant donné que la population thonésienne a beaucoup augmenté et qu'un problème de place au cimetière se pose ;



- Attendu que des réflexions ont été menées au niveau de la modification du règlement portant sur 2 axes principaux (cf. exposé des motifs)
  - Limiter l'inhumation en concession aux ayant-droit seulement ; les non-ayant droit pouvant venir dans les tombes à la ligne uniquement et sans réserver d'emplacement possible ;
  - Réduire de la durée des concessions et des réserves de 40 ans à 20 ans ;
- Vu le préavis favorable de la commission des espaces publics du 8 juin 2023

le conseil municipal

décide

par 23 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

1. D'adopter le nouveau règlement du cimetière de la Commune de Thônex qui est défini selon les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération.

### **17. Motion « Pour une analyse de la gestion des nuisances nocturnes à Thônex » des groupes Centre-VL, PLR, ALT, Indépendant**

**Le Président** cède la parole à **M. Calame**, un des auteurs de la motion, pour qu'il en donne lecture.

*Ces derniers mois, l'actualité a malheureusement mis notre ville de Thônex en avant pour des raisons regrettables et parfois peu objectives. Les nuisances, essentiellement nocturnes, semblent avoir augmenté et atteint un niveau inacceptable à bien des égards.*

*Ces nuisances s'insèrent dans un contexte bien plus large que les seuls faits divers précis rapportés par voie de presse. Elles s'inscrivent dans une dynamique parfois ancienne et sont réparties sur différents lieux du territoire de la commune.*

*Il revient aux autorités communales d'agir énergiquement pour renforcer le cadre et tenter d'enrayer ainsi une spirale qui peut s'avérer dangereuse, notamment par le stress et l'anxiété qu'elle engendre chez certains communiens, qui pourrait inciter certains à vouloir agir par eux-mêmes, par des voies qui peuvent potentiellement être sources d'accidents divers ou se révéler illégales.*



*Nous rejoignons le Conseil administratif dans ses prises de position passées et plus ou moins récentes sur ces sujets, notamment lorsqu'il affirme que la marge de manœuvre communale est souvent limitée tant par la nature des infractions, que par des questions opérationnelles (formations des agents de terrain, horaires de présence, manque de coordination avec d'autres acteurs étatiques, etc.). Cela étant, il nous semble aujourd'hui essentiel d'agir par tous les moyens possibles pour tenter de remédier à la situation très précaire que vivent les habitants de certains quartiers et affirmer la présence des autorités locales.*

*Des initiatives essentielles ont déjà été menées telles que le renforcement du dispositif des T SHM sur le terrain, une coordination plus accrue avec des institutions telles que la FASE et la Maison des Quartiers et l'ouverture d'un nouveau local sur la rue de Genève. Toutefois, il est primordial d'assurer une présence continue sur le terrain et notamment aux heures tardives, y compris après que la Police municipale ait terminé son service. Nous devons agir de manière ferme pour garantir la sécurité et la tranquillité de nos citoyens.*

*Il est essentiel de relever que la réponse au problème ne peut et ne doit pas être uniquement sécuritaire et répressive et qu'une coordination forte est nécessaire entre les acteurs sociaux diurnes et les acteurs sécuritaires de début de soirée. Pour cela, nous souhaitons qu'une analyse des besoins et des synergies soit effectuée par l'administration communale, et plus précisément par le service de la cohésion sociale en collaboration avec la police municipale. Cette analyse visera également à envisager de réintroduire un dispositif nocturne comparable à celui des Correspondants de nuit, abandonné en 2021.*

*L'arrêt du service en 2021 s'expliquait notamment par des raisons internes à l'équipe et par l'encadrement trop limité. Aujourd'hui, force est de constater que sous l'impulsion de ce Conseil municipal et du Conseil administratif en place, d'importants progrès ont été réalisés et avec un service de la cohésion renforcé et restructuré, il serait plus aisé d'insérer un tel dispositif dans le service. La réflexion menée devra aboutir à une proposition claire avec des profils définis, capables d'encadrer fermement et efficacement la problématique des nuisances nocturnes sur la commune.*

*Nous souhaitons qu'une véritable réflexion soit faite afin de prendre en compte les doléances des communiens, de mesurer l'ampleur de la problématique, et de proposer dans le budget 2024 une allocation des fonds, voire des fonds supplémentaires pour réaliser le projet. Ceci doit faire l'objet d'un travail d'étude préalable, qui sera présenté en commissions. Plusieurs variantes doivent être étudiées et une réflexion inter-services menée, de façon à ne pas préteriter une politique publique plutôt qu'une autre. Il s'agit de développer des propositions globales et coordonnées face à un problème*



*qui doit être partagé et appréhendé par tous. Cette réflexion prendra également en compte le nouveau lieu d'accueil pour les jeunes afin d'en maximiser l'utilisation, en termes de ressources et d'horaires. L'analyse présentera les éléments de fonds et les coûts budgétaires des différentes variantes.*

*Cette réflexion doit permettre d'allouer correctement les fonds pour l'exercice budgétaire 2024 afin qu'une réponse soit donnée à la problématique susmentionnée, en coordination entre le service de la cohésion sociale, la police municipale et potentiellement de nouveaux acteurs pouvant assurer une présence sur le terrain la nuit.*

*Nous vous invitons donc à soutenir ce texte pour tenter d'enrayer la dynamique négative observée sur le territoire.*

## **Discussion**

**M. Noël** donne lecture de la déclaration de son groupe.

*D'abord, le groupe Alternative est heureux d'avoir participé à une démarche multipartisane dans le but de construire une action politique municipale destinée à répondre aux difficultés actuelles que connaît Thônex en termes de nuisances nocturnes cette année plus que par le passé. Comme l'évoque l'exposé des motifs, il s'agit d'une motion visant à développer une politique municipale efficace, combinant l'action sociale et la police pour s'efforcer de maîtriser les problèmes rencontrés essentiellement la nuit.*

Comme le dit la motion, il faut rappeler que le Canton joue un rôle fondamental tant dans la sécurité publique, que dans la cohésion sociale et l'éducation. Il est l'agent principal, car il détient les moyens financiers, la force publique, l'instruction publique et le secteur des sports et de la culture, et le maillage avec la politique sociale. Toute la politique de l'enfance et de la jeunesse doit être considérée en amont des problèmes qui sortent à l'adolescence et qui peuvent continuer à l'âge adulte. La commune est un acteur secondaire au niveau des moyens des politiques publiques, mais elle est première au niveau du terrain, ce qui signifie qu'elle doit absolument développer activement sa politique de cohésion sociale et de police de proximité. Le groupe Alternative insiste particulièrement sur l'invitation de la motion relative au dispositif social communal nocturne. Le retour des acteurs sociaux communaux la nuit particulièrement sur les fins de semaine est incontournable, car cette présence peut progressivement pacifier les nuits bien plus que la police municipale, dont le rôle n'est pas d'intervenir partout et dans toutes les circonstances. L'Alternative ne souhaite pas revenir sur les circonstances qui ont fait que le dispositif « correspondants de nuit » a cessé d'exister en 2021. En revanche, il faut noter qu'un dispositif social nocturne se fait dans de nombreuses communes comme



Genève et Vaud, et qui porte ses fruits ailleurs. La démarche de la motion est de mettre ensemble les forces du conseil municipal et les forces de la commune avec le Conseil administratif, les collaborateurs des services, et la police municipale. Pour conclure, l'Alternative écologique et sociale les invite tous à soutenir la motion.

**M. Knörr** remercie M. Noël pour avoir rectifié le tir, car la motion ne parlait jusqu'alors que du social et aucunement de la police. Selon lui, il y a deux motions qui disent la même chose. Une motion fait une demande au CA, responsable de l'engagement du personnel, sans pour autant avoir un pouvoir de coercition ou un levier légal, alors que l'autre motion va discuter et décider à terme si le CA doit engager du personnel et demander que des denrées publiques soient engagées pour ce faire, ce qui n'est aucunement dans les prérogatives d'une quelconque commission. Une des motions étant illégale, il demande aux motionnaires de retirer leur motion.

**M. Boux de Casson** répond qu'ils ne vont pas retirer leur motion. Par rapport à la déclaration de M. Noël, il ne pense pas qu'il faille déjà proposer des solutions comme les correspondants de nuit, il faut d'abord étudier l'objet ensemble, puis chercher des solutions. Il ne faut pas commencer à tirer des conclusions avant que l'exécutif ait conduit leur étude. L'exécutif a changé de programme de cohésion sociale il y a 2 ans, il ne serait pas inintéressant d'attendre de voir les conclusions de l'exécutif sur son programme.

Pour revenir sur l'intervention de M. Knörr, **M. Calame** lui signale qu'en matière de légalité, le texte déposé par l'UDC n'est pas une motion au sens du règlement du Conseil municipal. Concernant le fond, la motion « Pour une analyse de la gestion des nuisances nocturnes à Thônex » demande une étude – ce qui est une motion selon le règlement du CM – et demande de revenir en commission via le CA et les services pour proposer un budget, à la suite de lequel le CM votera le budget du CA. Il s'agit du rôle propre au Conseil municipal que de voter le budget et d'allouer un montant pour un certain nombre de postes dans un service. Le Conseil administratif l'exécute ensuite dans la limite du budget proposé. La méthode choisie par la motion est de conduire une analyse, que le CA revienne en commission pour présenter les résultats de l'analyse et un budget adéquat, puis que le CM vote le budget pour attribuer les postes ou pas en fonction de la proposition. La motion est parfaitement légale et conforme de droit. M. Calame se dit surpris qu'après avoir siéger durant 16 ans dans le conseil, M. Knörr n'ait pas compris que le vote du budget était d'allouer des fonds au CA pour engager du personnel, il est ensuite libre au CA de le faire selon ses critères et non selon les critères syndicaux d'une motion.

Pour **M. Noël**, M. Calame a été clair concernant la méthode. La démarche est dans le texte de la motion. La police municipale est évidemment partie



prenante du budget 2024. Il y a d'ailleurs un certain nombre de préoccupations et de recommandations pour augmenter cela. Ce que disent les auteurs c'est qu'il faut équilibrer l'approche sociale et l'approche de la police. Il faut penser à cela maintenant pour 2024. Sur la remarque de M. Knörr, il s'interroge sur la raison pour laquelle il n'a pas rejoint la discussion de la motion. Il comprend qu'il a sûrement proposé une autre motion pour faire entendre la différence de son groupe.

À la vue de l'heure tardive, **le Président** demande aux conseillers municipaux d'être concis dans leur propos. **M. Knörr** se dit surpris sur la manière du Président de conduire les débats. Il préfère que sa motion soit reportée au prochain CM que de ne pas pouvoir s'exprimer dans sa totalité sur la motion de ce soir.

**M. Knörr** indique qu'il appelle les « correspondants de nuit » ce que la motion appelle « un dispositif nocturne comparable aux correspondants de nuit ». Le groupe UDC salue l'unique auteur de la motion et la motion qui a dû engendrer un surcoût de travail à tous les chefs de groupe (réunions extraordinaires, retours, etc.). L'UDC a décliné l'offre, car les débats doivent avoir lieu en plénière. Signer cette motion aurait empêché toute discussion sur le rétro-pédale des correspondants de nuit.

**M. Knörr** demande, tout d'abord, le profil que doit avoir un correspondant de nuit étant donné qu'il n'y pas de formation de correspondant de nuit. En second temps, il s'interroge sur leur utilité, car les communes qui en sont équipées ont les mêmes problèmes (ex. Vernier, Grand-Saconnex). Finalement, en plus du profil, la fin des correspondants de nuit ayant permis de lancer la nouvelle cohésion sociale « qui a permis d'intervenir efficacement et rapidement face à la situation », il s'interroge si les coûts des correspondants de nuit ne torpilleraient pas la suite de la cohésion sociale.

En réponse, **M. da Silva** indique qu'en tant que simple potentiel exécutant de la motion, il constate qu'une présence sociale nocturne n'existe pas actuellement. C'est un fait qu'il n'y a pas d'acteur municipal dans l'espace public après une certaine heure, ce qui fait l'objet de réclamations de nombreux habitants. La motion va dans un sens cohérent avec les exigences du moment, sachant que parfois même la présence sécuritaire fait défaut. Le conseiller administratif maintient que ce n'est toutefois pas une solution miracle. Lors de la question du coup de couteau, il a été frontalement confronté par des commissaires auxquels il a répondu qu'il n'est pas certain que la présence des correspondants de nuit aurait pu dissuader les six personnes d'entrer en confrontation et d'empêcher le drame. En revanche, ce dispositif peut contribuer à apaiser les violences nocturnes et de permettre de lutter contre le sentiment d'insécurité.



Par rapport au profil du correspondant de nuit, si la commune devait repartir sur ce modèle, le conseiller administratif se battra pour que le nouveau modèle ne soit pas une copie conforme de l'ancien par sa voilure (le nombre de collaborateurs, les jours de présence, les horaires), afin de mettre au point une solution qui ne mette pas en péril tout le dispositif mis en place depuis trois ans. Il est vrai que le CA n'aurait jamais pu investir un budget demi-million de francs il y a deux ans et demi dans le développement d'un service de cohésion sociale s'il avait dû maintenir les charges liées aux services des correspondants de nuit de l'époque. Il lit toutefois les intentions de la motion comme une volonté d'ajouter un élément supplémentaire au réseau et non pas comme un remplacement des dispositifs existants au sein du service de la cohésion sociale.

**Mme Moro** corrige le propos selon lequel ils sont tous d'accord. Ils ont tous signé et sont tout d'accord sur une seule chose : le besoin d'une réponse réfléchie à donner, raison pour laquelle ils demandent une analyse, mais ils n'ont à aucun moment demandé d'avoir des correspondants de nuit. Des éléments doivent encore être discutés. Les partis demandent simplement qu'une coordination des services soit mise en place. L'UDC pourrait rejoindre la motion plutôt que de demander de la retirer. Les différents groupes veulent simplement soutenir ce qui est en place et prendre en considération les problématiques de la commune.

**M. Thomas** pense que le problème sécuritaire ne devrait pas être exagéré ou pris sous l'angle sentimental. Lors d'une visite à la douane de Moillesulaz par la commission sécurité, le major avait proposé d'avoir des douaniers comme acteurs et observateurs. Le major avait d'ailleurs dit que les douaniers avaient vaguement entendu quelque chose au mois de mai avant l'affaire dramatique et les événements suivants. Plutôt que de chercher plus loin, il y a un partenaire existant non employé, qui se propose de collaborer, qui dépend de la Confédération, qui n'est pourtant pas intégré au dispositif sécuritaire de la commune.

**M. Knörr** remercie M. da Silva pour ses réponses. Il constate que pour le profil, rien n'est fait. Il y a donc un risque de se trouver avec des correspondants de nuit qui auraient finalement moins de formations – de base et continue – que des APM. À son sens, il faudrait qu'ils aient un casier judiciaire vierge et qu'ils aient une connaissance du microcosme thonésien, afin que leur seule influence ne soit pas simplement d'infléchir la courbe du chômage.

**M. Knörr** partage sa prise de position. *D'expérience et de par la réalité de faits, la seule conséquence de la présence des correspondants de nuit ou quel que soit le nom qu'on leur attribue médiateur négociateur Nicolas Pimprenelle, nounours bonne nuit les petits est de poser un couvercle sur une marmite qui boue. Résultat lorsque les intervenants qualifiés, Police*



*cantonale, Police municipale, TSHM sont obligés de prendre la suite, le couvercle leur saute à la figure...*

*Correspondant de nuit : échec, agents d'incivilités : échec, chuchoteurs : échec, grands frères : échec cousins : échec etc. etc. Quand abandonnerez-vous enfin votre politique à la Chamberlain ? La commune de Vernier qui a des correspondants est une des communes avec le plus d'insécurité.*

*Dans votre aveuglement vous commettez une erreur fondamentale. Vous n'avez pas affaire à des jeunes en dérive qui cherchent un phare pour les guider ni à des personnes qui se noient et veulent agripper une main secourable. Non en face ce sont des personnes parfaitement conscientes de leur situation. Caïd est leur rêve comme certains voulaient devenir pompier cosmonaute. L'exemple de votre politique du tous sociale leur a fait choisir ce mode de vie dans lequel le concept, d'honnêteté de respect sont absents, pas d'horaire, pas d'efforts juste l'argent facile.*

*Vous utilisez à dessin tant dans votre exposé de motifs que dans votre motion les derniers événements survenus à Thônex pour justifier l'impératif retour du concept de correspondant de nuit... Quel amalgame faites-vous ? Deux solutions, soit vous considéré des crimes et de délits comme des incivilités et vous rabaissez les légitimes craintes des habitants au niveau d'un simplement sentiment d'insécurité alors qu'elle est bien réelle ou pire votre motion est juste de la politique politicienne uniquement destinée à occuper le terrain et à tirer la couverture à vous faire scintiller bien haut le soleil au centre du ciel ? Le vote unanime de la commission de sécurité du 13.06.2023 aurait-il perturbé votre planification ? pour 2025 ?*

*Ce soir nous devons faire le choix entre la fermeté ou la démission, le choix entre distribuer câlins, et bisous, bons points et sucres d'orge ou placer des garde-fous des limites à de tristes sirs qui grâce au laxisme érigé en institution par certaines couleurs politiques n'en connaissent pas.*

*Ce soir nous avons le choix entre le discours : « Je comprends très bien pourquoi tu as bousculé ce père de famille qui a eu, juste en déambulant sur ton trottoir l'audace d'involontairement gêné ton activité de deal, d'avoir menacé de mort cette mémé qui demandait le silence ou fracassé cette vitrine qui avait l'outrecuidance sans ton autorisation de refléter ton image ! Ne le refais plus promis ! vient je te paye une bière au local ! » où : « Bonjour jeune homme, jeune fille Police, vous venez de commettre un acte délictueux ! Vous allez me suivre car il vous appartient maintenant d'en assumer la responsabilité » !*

*Suivant le résultat du vote ce soir, il nous faudra explique à ceux de nos habitants qui n'osent plus sortir ou qui évitent certaines heures, certaines rues font de long détour pour vaquer à leur occupation qui craignent pour leurs proches, qui ont été témoin d'agressions voir eux-mêmes malmenés*



*que tout ça c'est dans la tête, c'est juste un sentiment et puis de toute façon eux représentant la classe moyenne, membre de cette minorité qui paye encore des impôts qui n'est pas votre électorat Ben tiens ! justement vos impôts. Vous qui n'arrivez plus à joindre les deux bouts, vos impôts « on » va en détourner une partie conséquente pour lutter contre le mal-être la langueur de celles et ceux qui vous ont molestés, insultés menacés. Car vous ne le savez peut-être pas braves gens habitants des Deux- Commune, place Graveson, Curé Descloud, Bois des Art, av. de Thônex promenade des oiseaux ou ceux qui ont subi un soir d'août chemin Chante-Merle le rodéo nocturne d'une dizaine de scooters, mais vous ne le savez pas braves gens les victimes ce sont eux ! Un en mot comme en cent Madame, vous venez d'être agressée, je viens vous expliquer pourquoi votre argent va servir à réinsérer votre agresseur. Voter cette motion ce soir c'est se ranger sous la bannière de Mme Kast qui qualifie les violeurs de personne égarée... Cessons de nous comporter en Gamelin devenons des Patton. L'UDC ne soutiendra pas la motion.*

Concernant les profils, **M. da Silva** indique que la commune de Thônex n'a jamais quitté les groupes cantonaux et intercantonaux sur l'établissement d'un référentiel métier correspondant de nuit. Les HESO travaillent sur la création d'une identité embryonnaire entre le travailleur social nocturne, le médiateur de nuit, et ce qui était considéré par Thônex comme un correspondant de nuit. Des villes telles la Ville de Genève et Lausanne ont rejoint le train de Vernier et de Thônex à l'époque. Il est intéressant de constater que les profils engagés à l'époque à Thônex ne sont pas du tout ceux qui ont été retenus pour les équipes aux Charmilles ou aux Pâquis par la VdG ou par Lausanne pour le quartier du Flon. S'il fallait rouvrir le dossier, les services concernés seraient capables de produire différentes variantes.

Par ailleurs, en réaction à la dernière intervention de M. Knörr, il trouve que c'est un déni de son intelligence de ne pas faire de différence entre les différents actes commis à Thônex. Dans les cas des rodéos nocturnes ou des coups de couteau, il répète qu'il ne se voit pas envoyer des correspondants de nuit sur de telles scènes voir même des collaborateurs de la police municipale. À titre personnel, il pense qu'il y a une réponse défaillante de la part de la police cantonale. Mme Kast a d'ailleurs émis des signes d'ouverture quant à la reprise du dossier de la police de proximité, qui est plein de promesses pour régler les cas susmentionnés. En revanche, concernant les semaines ponctuées de feux d'artifice à Bois-Des-Arts par des enfants de 12 à 15 ans qui voulaient faire les intéressants, ces enfants méritent mieux que l'intervention de policiers surarmés, qui leur mettront potentiellement des casiers judiciaires, les sortant potentiellement du circuit normal, et les rendant encore plus difficiles à gérer par la suite. À situation inégale, des réponses différentes. Une partie des cas peut être résolue par des interventions dites de « méditation », soit à travers des profils autres que les agents de police.



**M. Boux de Casson** relève que lors d'une séance de commission, le chef de la police parlait d'une vingtaine-trentaine de personnes dont une bonne partie avait des voitures, donc qui ne sont plus des enfants. Il espère que le budget et la politique sociale ne seront pas modifiés pour ces 20-30 personnes qui ne sont pas rentrées dans le système et qui doivent être traitées un peu différemment du reste de la population.

**M. Knörr** déplore justement que la motion utilise les actes décrits par le conseiller administratif comme « extrêmes » pour amener les correspondants de nuit alors qu'il y a un système qui fonctionne très bien pour les cas non extrêmes, sans les correspondants de nuit. De fait, l'insécurité mentionnée dans la motion ne vient pas des jeunes qui tirent des pétards en l'air, mais de ceux qui lancent des mortiers dans les vitres. Il remercie M. da Silva pour ses réponses posées et calmes.

Motion déposée par les groupes Centre-VL, PLR, ALT  
« Pour une analyse de la gestion des nuisances nocturnes  
à Thônex »

**Considérant :**

- Le sentiment d'insécurité croissant dans certains quartiers de la Ville de Thônex;
- La demande croissante d'une présence municipale nocturne dans ces mêmes quartiers;
- Le fait que les nuisances liées aux groupes de jeunes et au tapage nocturne peuvent souvent être résolues à moyen terme par une autre approche que celle d'agents répressifs;
- Le fait que des discussions ont déjà eu lieu en commission sur la possibilité d'augmenter les effectifs de terrain, notamment ceux de la Police municipale;
- La volonté d'appuyer les services actuels avant d'envisager de nouveaux acteurs;
- Le développement du service de la Cohésion sociale qui bénéficie de ressources supplémentaires et pourrait permettre d'encadrer un dispositif du type « Correspondants de nuit ».

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif



Par 21 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention

- À présenter en commissions une analyse menée par l'administration, notamment les services de la police municipale et de la cohésion sociale et les deux magistrats délégués sur les différentes variantes envisageables pour la lutte contre les nuisances nocturnes.
- À présenter nécessairement dans cette analyse les bénéfices d'une présence sociale municipale nocturne régulière dans la perspective d'un meilleur contrôle social et de nuits pacifiées.
- À proposer un montant à prévoir au budget 2024 découlant de ladite analyse.
- À approcher la Conseillère d'État en charge de la police cantonale sur cette problématique et à l'inviter en commission sécurité publique.

### **18. Motion « Pour plus de sécurité augmentons les effectifs de la Police municipale » du groupe UDC**

**M. Knörr** préférerait pouvoir aller au bout des débats et suggère de repousser la motion au prochain CM, motion qui serait alors placée en tête.

**Le Président** note que le groupe UDC reporte la motion à la prochaine séance du CM.

### **19. Motion « Programme d'activités sur la place Graveson », des groupes Centre-VL, PLR**

**Le Président** demande aux auteurs de la motion s'ils sont d'accord de reporter la motion.

**M. Calame** opine que le budget 2024 devant être approuvé au mois de novembre, il semble pertinent de procéder au vote ce soir de manière à permettre aux services de l'administration de pouvoir travailler dans un délai raisonnable en cas d'acceptation de la motion.

### **Discussion**

**M. Knörr** trouve la remarque justifiée et ne prend pas ombrage au fait que le Conseil municipal continue.



Le Président cède la parole à **Mme Moro**, auteure de la motion, pour qu'elle procède à la lecture de la motion.

*La Place de Graveson a souvent fait l'objet de discussions, parfois animées, au sein de cette assemblée et au-delà. Place centrale de notre commune, bien souvent « carte de visite » pour les personnes qui ne font que traverser Thônex, il faut admettre que malgré tous les efforts consentis — et ils sont nombreux — ce lieu demeure source de tensions.*

*Depuis quelques années, des progrès ont été observés dans d'autres quartiers avec notamment la mise en place d'actions directement menées au sein des quartiers. Nous tenons à souligner le travail réalisé par les services communaux et le nouvel élan apporté par ce Conseil administratif dans son ambition d'occuper les quartiers par des acteurs publics ou des partenaires.*

*Nous sommes persuadés qu'en complément à une réponse sécuritaire ou de « suivi social », il est nécessaire que les lieux souffrant de troubles à l'ordre public et de nuisances soient réoccupés par les habitants. C'est en occupant l'espace public de façon positive que nous contribuerons aussi à une pérennisation du calme dans ces lieux. Les autres actions, telles que des passages de police ou des rondes accrues, permettent bien souvent de calmer la situation, mais sans régler la question sur le long terme.*

*À Graveson, nous avons bon espoir que le nouveau local loué à la rue de Genève soit un élément central dans le déploiement d'une présence communale sur cette place. Nous insistons aussi sur l'importance de pérenniser des activités sur la place telles que ThôNoël et remercions le Conseil administratif de son choix d'avoir déplacé certaines manifestations sur ce lieu telles que les cinémas en plein air ou encore la Fête de la musique.*

*Dans le but de soutenir les efforts menés par le CA et les services communaux, notamment par le nouveau programme « Mon été à Thônex », mais aussi pour rappeler à la mémoire dudit CA une motion déposée par les groupes PLR-POC « Apéro Graveson » (CM du 19.06.2018), nous souhaitons qu'un programme renforcé d'occupation de la Place de Graveson soit présenté dans les plus brefs délais.*

*Cette nouvelle demande vise à aller plus loin que la motion acceptée en 2018. Nous estimons qu'un programme avec une régularité accrue doit être mis sur pied, notamment durant l'été, et que des démarches doivent être effectuées auprès de nombreux nouveaux partenaires pour développer une programmation aussi riche que variée. Par exemple, des soirées musicales, week-ends sportifs, activités théâtrales ou autres. Nous soulignons également la nécessité d'avoir un programme adapté aussi bien pour les enfants, que pour les adolescents, les jeunes adultes et les adultes, et à*



*différentes heures de la journée et du soir, aussi bien en semaine qu'en week-end.*

*Il apparaît selon nous possible que cet effort supplémentaire se fasse aussi à moindre coût en privilégiant notamment le savoir-faire de nos acteurs sportifs, associatifs et commerçants locaux. Ce serait-là une opportunité unique de coupler notre lutte contre les nuisances à un programme de valorisation de notre tissu local.*

*Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette proposition.*

## **Discussion**

**M. Ventouras**, récemment nommé président de la culture, salue la motion, qui pourrait permettre à terme de transformer la surexposition négative de la place Graveson en un haut lieu de culture thonésien pour le développement de la jeunesse et des seniors. Les activités transgénérationnelles apportent beaucoup. L'Alternative ne peut que soutenir une motion comme celle-ci et invite les autres membres à voter favorablement.

Motion déposée par les groupes Centre-VL et PLR « Programme d'activités sur la place Graveson) »

### **Considérant :**

- Les nuisances vécues par les habitants du quartier de Graveson - Deux-Communes;
- Le sentiment de dépossession souvent ressenti par les habitants vis-à-vis de leur quartier;
- Les demandes de la motion n° 186 votée le 19.06.2018;
- Le fait qu'une occupation positive de l'espace public permettrait d'apaiser les tensions dans le quartier de la Place de Graveson ;
- L'impact extrêmement positif des projets menés sur la place récemment (cinémas, fête de la musique, 1<sup>er</sup> août 2021

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

Par 22 voix pour et 1 abstention

- À présenter en commission culture un programme d'activités renforcé pour occuper la Place de Graveson et ce dès 2024.



- De prévoir un programme basé prioritairement sur les activités d'acteurs locaux.
- À prévoir au budget 2024 un montant dédié à ce programme.

## 20. Propositions du Conseil administratif

### Tournoi de foot des élus

**M. Uehlinger** fait remarquer qu'il y a zéro inscrit au tournoi de foot des élus. Cela fait passablement de manifestations où l'intérêt des conseillers municipaux est nul. Il est dommage que les activités entre élus n'intéressent pas les élus.

## 21. Questions écrites

**Le Président** demande si les questions écrites peuvent être reportées ou être données par courrier, ou s'il est indispensable de les donner maintenant.

**Mme Alimi** est d'accord pour que sa question soit lue au prochain conseil, à condition qu'elle puisse recevoir par email sa réponse en attendant.

**M. da Silva** mentionne que les réponses peuvent être distribuées aux personnes concernées uniquement ou à l'entier du CM. Dans le cas de questions supplémentaires ou d'insatisfactions, les questions peuvent être rouvertes au prochain CM. L'obligation est qu'une réponse soit transmise, même si elle n'a pas besoin d'être lue.

**M. Knörr** demande s'il n'est pas obligatoire de les lire en public. Il propose de liquider une ou deux questions brèves, car il se peut qu'il y ait encore davantage de questions supplémentaires au prochain CM.

**M. da Silva** demande au bureau de trancher la demande. À ceci, **le Président** annonce que les questions et les réponses seront mises au procès-verbal de la présente séance.

Demander à M. Bruno da Silva de donner la réponse écrite à la question écrite de du groupe PLR « Aide sociale individuelle pour l'année 2022 et comparatif avec le premier semestre 2023 »

Demander à M. Marc Kilcher de donner la réponse écrite à la question écrite de Mme Alimi « crèches publiques vs crèches privées à Thônex »



Demander à M.Pascal Uehlinger de donner la réponse écrite à la question écrite de Mme Jacqueline Menoud « Comment se gère le patrimoine de la commune ».

## 22. Propositions individuelles

Aucune.

## 23. Divers

### Caméras

À une question de **M. Boux de Casson** concernant la présence antérieure de caméras, **M. Uehlinger** répond que le taux de présence de la séance autour des caméras était limité à 3 ou 4 personnes dont les noms étaient connus de tous. Des personnes ont demandé de meilleures caméras, un meilleur son, et une meilleure orientation, nécessitant des milliers de francs d'investissement de mise en place. N'étant plus en période covid, le public peut assister aux séances sur place. Sous réserve d'une demande du CM, le système de l'époque suffit largement vu l'intérêt du public.

### Temps de la séance

**M. Noël** rappelle que pendant plusieurs législatures, la règle était qu'à 23h au plus tard, le CM passait directement au point des propositions du CA, ce qui fait que parfois plusieurs motions étaient reportées au prochain CM. Pour l'efficacité du CM, il pense que le bureau devrait penser à revenir à cette règle, sans quoi les séances pourraient finir tout le temps à minuit.

**M. Stark** répond qu'il s'agit d'une erreur de début de séance. Le bureau a omis de le préciser et il s'en excuse. C'est la première séance du président.

### Promenade des oiseaux

À une question de **M. Stark** concernant le début des démolitions à la promenade des Oiseaux, **M. Uehlinger** répond que si tout se passe bien, cela devrait se faire durant les vacances d'octobre.

**M. Stark** remercie d'une part, la commune pour la mise en place de poubelles suffisamment grandes dans la zone Marcelly, Tronchet et l'école, et la mise en place de mégotiers sur la partie externe de l'école, même s'il y a toujours des personnes qui fument et qui jettent leurs mégots par terre. Lors des heures de sortie des écoles, un vœu pieu serait d'avoir parfois un passage des APM sur l'arrière de l'école plutôt que de rester à l'avenue



Tronchet. Ce serait apprécié par une grande partie de la population. Même ce soir, il y a des bouteilles de coca, des cornets de chips, etc. dans le préau.

### Organigramme

À la énième demande de **M. Avidgor** de mettre à jour l'organigramme de la Ville de Thônex, **M. da Silva** lui répond que pour la première fois, il est en ligne et à jour.

### 40 ans centre sportif

**M. Calame** souhaite rebondir sur la remarque concernant le tournoi de foot. Il y a eu un élan de conseillers municipaux pour les 40 ans du centre sportif, qui était fort sympathique. Il encourage les conseillers municipaux, qui n'ont pas nécessairement de talent footballistique, mais qui sont motivés à faire une équipe Trois-Chêne.

### Droit à la parole

**M. Saudan** signale que ce qu'il s'est passé pour M. Noël ce soir n'était pas correct sur la forme. Quand quelqu'un demande la parole dans l'assemblée, il a le droit à la parole.

**Le Président** se défend en expliquant qu'il s'agissait de son baptême du feu et qu'il tiendra compte des différentes remarques. La prochaine fois, il fixera une fin du CM à 23h00 quels que soient les objets non traités.

### Boîte aux lettres

**M. Saudan** fait remarquer qu'il n'a toujours pas vu de boîte aux lettres.

La séance est levée à 23h46.